

# Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

2.1	Recensement de la population .....	21
2.2	État civil .....	25
2.3	Emploi, chômage, revenus d'activité .....	26
2.4	Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie .....	30
2.5	Santé .....	32
2.6	Solidarités .....	37
2.7	Enseignement, éducation (dont illettrisme) .....	39
2.8	Enseignement supérieur .....	42
2.9	Jeunesse .....	43
2.10	Sport .....	43
2.11	Vie associative .....	45
2.12	Culture .....	46
2.13	Logement .....	46
2.14	Justice et sécurité intérieure .....	48
2.15	Équipements et services dans les territoires .....	51
2.16	Prix à la consommation .....	51
2.17	Activité productrice et démographie des entreprises .....	53
2.18	Recherche et développement (R&D) .....	55
2.19	Tourisme .....	56
2.20	Énergie .....	57
2.21	Environnement - développement durable .....	58
2.22	Transports .....	60
2.23	Agriculture .....	61
2.24	Finances publiques locales .....	63
2.25	Commerce extérieur .....	64
2.26	Comptabilité économique et régionale .....	65



## 2 Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

Avertissement : ce qui est présenté ci-après ne se veut pas exhaustif en ce qui concerne les statistiques produites dans les DROM et dans les COM. Il existe nombre d'exploitations de répertoires et de données de gestion qui couvrent ces territoires, des enquêtes réalisées en Outre-mer ainsi que des initiatives locales suscitant des productions statistiques, qui ne sont pas citées ici.

**Une sélection de publications statistiques en lien direct avec les productions citées dans ce chapitre est présentée au chapitre 4.**

### 2.1 Recensement de la population

Le système de recensement de la population dans les DROM et dans les COM est différent selon les territoires : soit il est identique à celui de l'Hexagone avec une mise à jour annuelle des populations légales et des résultats statistiques, soit il repose sur un recensement exhaustif quinquennal.

De 1945 à 1999, la France métropolitaine connaissait des recensements exhaustifs tous les 7, 8 ou 9 ans et le mode de collecte était l'interview. Depuis 2004, elle fait l'objet d'un recensement tournant et le questionnaire est renseigné en auto-administré.

#### 2.1.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion

Depuis 2004, le recensement de la population dans les quatre DROM historiques est réalisé selon la même périodicité qu'en France métropolitaine, sur un cycle de cinq ans :

- dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé exhaustivement tous les cinq ans ;
- dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé par sondage tous les ans. Un échantillon de 8 % des logements est tiré chaque année dans le *répertoire d'immeubles localisé* (RIL) mis à jour par l'Insee en collaboration avec les mairies.

La possibilité de répondre au recensement par Internet a été proposée à partir de 2015, en France métropolitaine comme dans ces quatre DROM. Le taux de réponse par Internet est nettement plus faible Outre-mer qu'en France métropolitaine, avec une grande variabilité entre DROM. Les questionnaires du recensement de la population doivent être renseignés en auto-administré ce qui est le cas majoritairement en France métropolitaine tandis que dans les DROM, la collecte des informations s'effectue encore majoritairement par interview, dans des proportions différentes selon le DROM considéré.

Les outils utilisés dans les DROM pour la cartographie sont analogues à ceux de France métropolitaine, mais adaptés aux spécificités de l'enquête cartographique propre à ces territoires. Les autres outils d'organisation, de suivi, de pilotage sont les mêmes qu'en France métropolitaine. Les contrôles de la

collecte du recensement dans les DROM sont légèrement différents de ceux réalisés en France métropolitaine même si l'application informatique est la même. La différence porte sur la source mobilisée pour ces contrôles : les données fiscales n'ayant pas le même niveau de couverture selon les DROM en comparaison de la France métropolitaine, elles ne sont mobilisées qu'à La Réunion, l'enquête cartographique étant préférée comme source de référence aux Antilles et en Guyane.

Comme en France métropolitaine, les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des cinq dernières années de collecte. Les populations légales de toutes les communes sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population des quatre DROM historiques sont mis à jour et diffusés chaque année en même temps que ceux de la France métropolitaine et obéissent aux mêmes règles de diffusion, à savoir :

- en décembre de l'année N, les populations légales<sup>16</sup> de l'année N-2, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 ;
- en fin juin de l'année N+1, les résultats statistiques de l'année N-2<sup>17</sup>.

Le protocole de collecte connaît cependant quelques adaptations pour les DROM.

- L'année précédant la collecte, une enquête cartographique réalisée par l'Insee permet de déterminer les logements à recenser dans les communes de ces départements (cette enquête n'existe pas en France métropolitaine). Aux Antilles-Guyane, l'enquête est réalisée sur la totalité du territoire des communes de moins de 10 000 habitants et dans les îlots concernés par l'échantillon de l'année de collecte dans les communes de 10 000 habitants ou plus. À La Réunion, cette phase d'actualisation cartographique est mise en œuvre en complément de l'utilisation de sources administratives (permis de construire, données fiscales). Ces opérations sont spécifiques aux DROM et permettent de répertorier toutes les constructions et leur nombre de logements ; en France métropolitaine, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, l'Insee s'appuie exclusivement sur une mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL) à partir de sources administratives et sur l'expertise des communes. La différence de processus tient au fait que la construction est souvent très dynamique dans les territoires d'outre-mer et que les sources administratives sont de qualité encore variable. Chaque commune doit expertiser les résultats de l'enquête cartographique réalisée par l'Insee. De ce fait, chaque commune des DROM possède un RIL, y compris les communes de moins de 10 000 habitants (en France métropolitaine, seules les communes de 10 000 habitants ou plus possèdent un RIL).
- Le plan de sondage pour les communes de 10 000 habitants ou plus est différent dans ces DROM de celui de l'Hexagone. Il s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Les îlots sont répartis en cinq groupes de rotation ; puis un échantillon d'adresses est tiré de façon stratifiée par type d'adresses afin que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe<sup>18</sup>.

16 Les dernières populations légales disponibles depuis fin décembre 2022 sont celles en date de référence 1<sup>er</sup> janvier 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6683037>.

17 Par exemple, les données 2020 ont été mises en ligne sur Insee.fr en juin 2023.

18 Depuis 2019, comme en France métropolitaine, sont enquêtés de façon exhaustive les grandes adresses, les adresses neuves et les hôtels du groupe de rotation de l'année.

### 2.1.2 À Mayotte

À Mayotte, jusqu'en 2017, la méthode de recensement était différente de celle mise en œuvre aux Antilles-Guyane et à La Réunion, cela conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le recensement de la population y était organisé par l'Insee tous les cinq ans (en 2007, 2012 et en 2017), avec une collecte exhaustive réalisée sur une période de quatre semaines. Les agents recenseurs utilisaient la méthode de l'interview avec des questionnaires papier. La réponse par Internet n'était pas proposée.

Les dernières populations légales, dont l'élaboration relève de la responsabilité de l'Insee, ont été authentifiées par décret le 14 décembre 2017<sup>19</sup>. Leur publication est ainsi intervenue avant la fin de l'année du recensement, les populations légales entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Les résultats statistiques du recensement de 2017 ont été diffusés à partir de 2019, et plusieurs études régionales publiées depuis sur le site Insee.fr dans les collections *Insee Analyses Mayotte* et *Insee Flash Mayotte*.

Depuis 2021, conformément à la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer, le recensement à Mayotte est réalisé selon les mêmes modalités que dans les autres DROM, avec des enquêtes annuelles par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants et une enquête quinquennale exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Afin de tenir compte des spécificités de ce territoire, et notamment de la forte évolution des bâtis précaires entraînée par la croissance rapide de la population, une adaptation supplémentaire est mise en œuvre à Mayotte : l'ensemble des habitations de fortune sont recensées de façon exhaustive lors de la collecte dans les grandes communes. Elles ne sont pas échantillonnées au même titre que les autres logements.

La première enquête annuelle a eu lieu en 2021, il s'agissait par ailleurs du seul département concerné au niveau national par une enquête annuelle de recensement cette année-là du fait du report de l'opération dans les autres départements en raison de la pandémie de Covid-19. Les enquêtes annuelles vont se poursuivre sur le territoire de Mayotte. Les premières actualisations de population légale seront publiées fin 2025 et les résultats statistiques seront disponibles en juin 2026. En effet, la nouvelle méthode de recensement mise en œuvre à Mayotte suppose un cycle de cinq enquêtes annuelles de recensement avant publication des premiers résultats, afin que tout le territoire soit enquêté. Cela avait aussi été le cas lors de l'initialisation de cette méthode de recensement dans l'Hexagone et les autres DROM au début des années 2000.

Les résultats – populations légales et statistiques - seront ensuite actualisés chaque année, comme dans les autres DROM.

### 2.1.3 Dans les COM

À **Saint-Martin** et à **Saint-Barthélemy**, le recensement de la population est organisé par le service territorial de l'Insee en Guadeloupe selon les mêmes modalités que pour les communes de Guadeloupe : Saint-Martin a été enquêtée en 2023 ; une collecte exhaustive a été réalisée en 2023 à Saint-Barthélemy.

---

<sup>19</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/Décret n° 2017-1688 du 14 décembre 2017>

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des cinq dernières années de collecte selon les mêmes méthodes que pour les autres communes de Guadeloupe (et donc de l'Hexagone, des Antilles-Guyane et de La Réunion). Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la France métropolitaine<sup>20</sup>.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, les deux communes sont recensées tous les cinq ans (2011, 2016, 2022 (en raison du report de collecte d'un an du fait de la pandémie)), comme toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants de France métropolitaine, avec des imprimés et une méthode identiques à ceux de France métropolitaine. La réponse par Internet est possible. La collecte est décalée de deux mois par rapport aux dates de France métropolitaine en raison du climat très rigoureux de janvier et février, mois de collecte dans l'Hexagone.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés de la même façon que pour les communes de moins de 10 000 habitants de France métropolitaine. Les populations légales sont actualisées chaque année. Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone<sup>20</sup>.

En **Polynésie française**, en **Nouvelle-Calédonie** et à **Wallis-et-Futuna**, conformément à la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, des recensements généraux de la population sont organisés tous les cinq ans par l'Insee en collaboration avec les instituts statistiques locaux. Ainsi, la Polynésie française a été recensée en 2012, 2017 et 2022 ; la Nouvelle-Calédonie a été recensée en 2009, 2014, 2019 et le sera en 2024 ; Wallis-et-Futuna a été recensée en 2008, 2013 et 2018 et l'est en 2023. La méthode de recensement exhaustif sur l'ensemble des communes à la même date est mise en œuvre. La collecte est réalisée sur une période de l'ordre d'un mois. Les agents recenseurs utilisent la méthode de l'interview avec des questionnaires papier. La réponse par Internet n'est pas proposée. La publication des populations légales est de la responsabilité de l'Insee. Elle intervient en général avant la fin de l'année du recensement et les populations légales entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier suivant. Elles restent valables pendant cinq ans. Les résultats sont disponibles sur le site Insee.fr et sur les sites Internet des instituts locaux.

L'exploitation statistique de ces recensements, au-delà du calcul de la population légale, et la réalisation des études sont de la responsabilité de l'institut de statistique local (ISPF<sup>21</sup> en Polynésie française, Isee<sup>22</sup> en Nouvelle-Calédonie, STSEE<sup>23</sup> à Wallis-et-Futuna). Les résultats statistiques sont disponibles sur les sites Internet de ces instituts.

L'isee (Nouvelle-Calédonie) comme le STSEE (Wallis-et-Futuna), en partenariat avec la communauté du Pacifique (CPS), mettent à disposition sur leur site Internet un outil de cartographie en ligne appelé PopGIS3. Cet outil permet une visualisation des données du dernier recensement de la population dans chacun de ces deux territoires.

20 En décembre de l'année N, les populations légales de l'année N-2, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 ; en juillet de l'année N, les résultats statistiques de l'année N-3 (niveau commune) ; en octobre de l'année N, les bases de données infra-communales de l'année N-3.

21 Institut de la statistique de la Polynésie française

22 Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie

23 Service territorial de la statistique et des études économiques de Wallis-et-Futuna

## 2.2 État civil

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est l'image des registres d'état civil détenus par les communes. Il est mis à jour grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes à la suite des naissances, décès, et mentions portées en marge des actes de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger et vivant ou ayant vécu en France, le RNIPP est alimenté avec les informations issues des organismes de sécurité sociale. En complément de la gestion de ce répertoire, l'Insee collecte d'autres informations statistiques auprès des officiers d'état civil, sur les mariages, les pactes civils de solidarité et sur les caractéristiques socio-démographiques des parents des nouveaux-nés et des personnes décédées.

Les bulletins statistiques d'état civil ont été rénovés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 après une large concertation. Ils permettront notamment d'avoir plus d'informations sur les décès, en tirant les enseignements de la crise sanitaire, et également de mieux suivre les divorces.

Sont concernées toutes les communes de France métropolitaine et des DROM, ainsi que les COM intégrés au RNIPP.

### 2.2.1 Dans les DROM

Le RNIPP comprend l'ensemble des personnes nées en France métropolitaine et dans un DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) ainsi que l'ensemble des personnes nées à l'étranger et vivant ou ayant vécu dans ces territoires et affiliées à un organisme de protection sociale.

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont publiées par l'Insee sur la France métropolitaine et les cinq départements et régions d'outre-mer.

Pour Mayotte, pour la première fois en 2018, a été publiée une étude basée sur des données de décès validées, que l'on peut considérer comme exhaustives et convenablement datées et domiciliées. Cela est le résultat de l'effort continu de l'Insee en lien avec les autorités locales, pour bâtir une statistique démographique solide.

Les nombres de décès et de naissances par commune pour les DROM ont été intégrés à partir de 2020 dans la diffusion de données locales de l'Insee.

Pendant la crise sanitaire du Covid-19, de fin mars à fin juillet 2020, l'Insee a publié chaque semaine les statistiques quotidiennes de décès par département sur le site Insee.fr. Cette diffusion a été maintenue depuis avec un rythme variable (hebdomadaire ou mensuel) selon l'intensité de l'épidémie et concerne toutes les régions françaises.

### 2.2.2 Dans les COM

Le RNIPP comprend les personnes nées à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, et en Polynésie française. L'intégration des personnes nées à Wallis-et-Futuna a commencé en 2020. Elle est achevée pour Wallis et en cours d'achèvement pour Futuna.

Le décret n° 2006-278 du 8 mars 2006 prévoyait l'intégration des personnes nées en Nouvelle-Calédonie. L'Insee a échangé à plusieurs reprises avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie afin de recueillir son avis sur la pertinence d'une inscription systématique des personnes nées en Nouvelle-Calédonie au

RNIPP alors que la compétence « état civil » relève des institutions locales. Jusqu'à ce jour, les échanges n'ont pas permis d'appliquer le décret<sup>24</sup>.

Une opération spécifique avait été mise en place depuis 2016, à la demande du ministère de l'Outre-mer, afin d'immatriculer les étudiants polynésiens, wallisiens et calédoniens avant leur arrivée sur le sol métropolitain. Elle a pris fin pour la Polynésie française et Wallis-et-Futuna en raison de l'intégration désormais des personnes nées dans ces territoires dans le RNIPP. Elle a pris fin également pour la Nouvelle-Calédonie car le maintien de cette opération était conditionné à l'engagement du territoire pour une immatriculation des Calédoniens au RNIPP, engagement qui ne s'est pas concrétisé (cf. *supra*). Hors Insee et gestion du RNIPP, un dispositif spécifique visant à faciliter les démarches des étudiants néo-calédoniens pour disposer de droits sociaux à leur arrivée en France métropolitaine est mis en place par les organismes de protection sociale.

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont mises à disposition par l'Insee pour les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. La diffusion des données d'état civil en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna est assurée par les services statistiques locaux (ISPF et STSEE respectivement).

### 2.3 Emploi, chômage, revenus d'activité

Les statistiques du marché du travail reposent sur différentes sources, mobilisées alternativement selon les besoins.

Pour la mesure du **chômage**, dans les DROM comme au niveau national, la source de référence est l'enquête Emploi, réalisée par l'Insee. Régie par un règlement européen, c'est la seule source fournissant une mesure des concepts de chômage, d'emploi et d'inactivité **selon la définition du Bureau international du travail (BIT)**. Hormis à Mayotte (cf. *infra*), l'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année, auprès d'un échantillon de personnes vivant en logement ordinaire et interrogé chacun relativement à une semaine de référence. Un même logement est interrogé six fois, les différentes interrogations étant espacées d'un trimestre.

Les questions portent sur l'emploi et ses caractéristiques (temps partiel, durée du travail, type de contrat, revenu du travail...), la recherche d'emploi et la disponibilité pour prendre un emploi, questions qui permettent de calculer l'indicateur de chômage, la formation (niveau de diplôme, spécialité de formation, formation continue...), l'origine sociale, la situation un an auparavant et la situation principale sur les douze derniers mois.

À l'occasion du nouveau règlement cadre européen IESS (*Integrated European social statistics*), une refonte de l'enquête Emploi a été réalisée par l'Insee en 2021 : nouveau questionnaire, introduction d'une collecte par Internet, modification de la méthode de pondération pour la France métropolitaine. Cette refonte concerne l'Hexagone et les quatre DROM historiques.

L'emploi et le chômage sont également mesurés « **au sens du recensement** », avec des critères proches mais moins factuels et moins nombreux, et sur une période moins précise que dans l'enquête Emploi qui mesure les concepts « au sens du BIT ».

Les **statistiques de demandeurs d'emploi** et **d'offres d'emploi** sont élaborées à partir des données mensuelles de Pôle emploi exploitées avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et

---

24 Suite aux derniers échanges avec la Nouvelle-Calédonie, il n'est pas envisagé une intégration des Calédoniens au RNIPP.



des statistiques (Dares), service statistique du ministère en charge du travail. Elles permettent de dénombrer le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois (par catégorie, sexe et âge) ainsi que les offres d'emploi collectées par Pôle emploi.

Les **statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité** reposent sur un système d'information géré par l'Insee, dénommé *Siera*<sup>25</sup>. Ce système d'information est construit à partir de sources administratives, très majoritairement les déclarations sociales nominatives (DSN) qui sont mensuelles. La mesure de l'emploi public est également assurée par le *Siera* : elle repose, en attendant la généralisation de l'utilisation de la DSN à la fonction publique, sur l'exploitation des fichiers de paie de l'État pour la fonction publique d'État, des déclarations sociales pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale et du Recensement des agents de l'État, pour les militaires. C'est le dispositif appelé *Système d'information sur les agents des services publics*, Siasp, qui synthétise et homogénéise ces sources.

Le *Siera* est complété d'enquêtes sur le *coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires* (Ecmoss)<sup>26</sup> menées auprès des établissements et de leurs salariés.

Ce système d'information permet de produire une information annuelle et structurelle sur l'emploi total et sur les revenus d'activité, salariaux et non salariaux, et une information trimestrielle sur l'emploi salarié (y compris intérim).

Ce dispositif est complété par le système d'observation de la Dares, basé sur des exploitations de sources administratives et des enquêtes, parmi lesquelles quatre enquêtes du dispositif *Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre* (Acemo).

### 2.3.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion

#### 2.3.1.1 L'enquête Emploi

Les quatre DROM historiques ont pleinement intégré le dispositif national d'enquête Emploi en 2014. L'échantillon annuel a été augmenté pour permettre d'assurer la fiabilité des résultats sur les principaux indicateurs en moyenne annuelle pour chacun de ces DROM. Le questionnaire de l'enquête comporte des questions spécifiques aux personnes résidant dans un DROM sur leur mobilité résidentielle.

Depuis l'automne 2018, les séries longues annuelles sur les principaux indicateurs de l'enquête Emploi couvrent le champ France (hors Mayotte) et plus seulement la France métropolitaine. Le taux de chômage au sens du BIT et tous les indicateurs associés sur le marché du travail, publiés chaque trimestre dans un « *Informations Rapides* », portent également sur le champ France, hors Mayotte. Ils incluent les résultats des quatre DROM historiques, avec des séries longues recalculées sur le champ France (hors Mayotte) depuis l'automne 2019.

Chaque année, la plupart des indicateurs annuels sont également diffusés et commentés DROM par DROM. Par exemple, depuis 2018, un tableau de bord annuel est diffusé sur Insee.fr (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Il propose les principaux indicateurs du marché du travail (taux

<sup>25</sup> Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité

<sup>26</sup> Ces enquêtes permettent de recueillir les données requises dans le cadre du règlement européen n° 530/1999 et absentes des déclarations sociales (ex : diplôme des salariés, ancienneté, durée travaillée (dont congés) et rémunérée, ensemble des dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés (dépenses au comité d'entreprise, œuvres sociales...)). Le champ des enquêtes (qui ne donne que des résultats nationaux) a été étendu aux quatre DROM historiques avec le cycle quadriennal 2014-2017.

d'activité, taux d'emploi, taux de chômage) comparant les données par DROM et la France métropolitaine au cours des dernières années.

Depuis octobre 2020, en plus de l'exploitation de ces résultats en moyenne sur l'année, des taux de chômage localisés trimestriels au sens du BIT sont calculés et diffusés par l'Insee pour chaque DROM historique en s'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête Emploi.

#### *2.3.1.2 Demandeurs d'emploi et offres d'emploi*

Les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et d'offres d'emploi, incluent les quatre DROM historiques.

Depuis 2017, la correction de la saisonnalité et des jours ouvrables (CVS-CJO) des données des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi a été centralisée à la Dares pour toutes les séries territoriales : les méthodes sont ainsi harmonisées et la mise en cohérence, telle que la somme des données régionales hors Mayotte égale aux données pour la France (hors Mayotte), est assurée.

#### *2.3.1.3 Statistiques sur l'emploi, les revenus d'activités, les mouvements de main-d'œuvre*

La grande majorité des sources d'origine administrative donnent lieu à publication pour chaque DROM. En particulier, le *Siera* couvre les quatre DROM historiques.

Le périmètre géographique des enquêtes réalisées par la Dares intègre autant que possible les DROM. Depuis juin 2017, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont une publication commune Insee-Dares-Urssaf<sup>27</sup> Caisse nationale. Son champ est celui de la France hors Mayotte. Depuis juin 2018, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont également produites pour chacun des quatre DROM historiques.

La Dares publie également l'emploi intérimaire en fin de mois par région de France hors Mayotte, y compris pour les quatre DROM historiques. Les séries débutent en janvier 2000.

Annuellement depuis 2021, la Dares diffuse l'emploi détaché en fin de trimestre par région et département de France hors Mayotte, y compris pour les quatre DROM historiques. Les séries non désaisonnalisées débutent en 2018.

Les quatre enquêtes du dispositif *Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre* (Acemo) font maintenant l'objet d'une extension aux quatre DROM historiques. La collecte a débuté en juillet 2017 pour l'enquête trimestrielle et en 2018 pour l'enquête sur les *petites entreprises* (Acemo-TPE), l'enquête sur le *dialogue social en entreprise* (Acemo-DSE) et l'enquête sur *la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés* (Acemo-PIPA).

#### *2.3.1.4 L'emploi public*

Les quatre DROM historiques sont couverts par les données d'emploi public produites et diffusées.

#### *2.3.1.5 L'emploi au sens du recensement*

Les données sur l'emploi, issues du recensement de la population, sont disponibles pour chacun des DROM, sous forme de chiffres clés, tableaux détaillés. Elles présentent les caractéristiques de la population active, de l'emploi au lieu de travail, de l'emploi au lieu de résidence, les déplacements domicile/travail, à un niveau infra-régional.

27 Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

### 2.3.1.6 L'activité partielle et les restructurations d'entreprises

Depuis 2020, les statistiques sur l'activité partielle et les restructurations d'entreprises (procédures de licenciement économiques collectifs et ruptures conventionnelles) incluent l'ensemble des cinq DROM.

### 2.3.1.7 Indicateurs de tension

Établis à partir de plusieurs sources (DEFM, enquête *Besoins en main-d'œuvre*, enquête *Emploi*, enquête annuelle de *recensement de la population*, enquête *conditions de travail / risques psycho-sociaux*, offres d'emploi collectées par Pôle emploi et offres d'emploi en ligne), les indicateurs de tension publiés par la Dares, conjointement avec Pôle emploi, sont diffusés pour les régions métropolitaines et pour chacun des quatre DROM historiques.

### 2.3.1.8 Dispositifs d'insertion professionnelle

Le nombre d'entrées et de bénéficiaires des différents dispositifs de la politique de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (contrats aidés, accompagnement des jeunes, entrées en formation des personnes en recherche d'emploi, apprentissage, etc.) sont diffusés chaque mois par la Dares pour chacun des cinq DROM séparément via le site « [poem.travail-emploi.gouv.fr](http://poem.travail-emploi.gouv.fr) ».

Les taux de poursuite d'études et d'emploi en sortie de l'apprentissage issus du dispositif InerJeunes sont diffusés pour les quatre DROM historiques (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques).

### 2.3.1.9 Dispositifs de suivi des demandeurs d'emploi

Actualisé trimestriellement, le dispositif ForCE mis en place par la Dares, permet de mesurer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi et les trajectoires de retour à l'emploi. Il résulte de l'appariement des données de quatre bases statistiques : le fichier historique des demandes d'emploi des inscrits à Pôle emploi, la base des contrats salariés issue des DSN, la base des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base de suivi des jeunes en mission locale. Le dispositif est accessible via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les données sont disponibles pour les quatre DROM historiques.

## 2.3.2 À Mayotte

À Mayotte, depuis 2013, l'enquête *Emploi* est réalisée chaque année au 2<sup>e</sup> trimestre, et non pas en continu sur l'ensemble de l'année comme en France métropolitaine et dans les quatre autres DROM. La publication des résultats en début d'année porte donc sur la situation au moment de la collecte de l'année précédente. Le questionnaire est très proche de celui qui était utilisé dans les DROM historiques avant 2013. Mayotte est incluse dans le tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête *Emploi* diffusé depuis 2018 sur [Insee.fr](http://Insee.fr).

Depuis début 2023, l'enquête *Emploi* est réalisée en continu à Mayotte, une dernière enquête annuelle ayant été menée en parallèle au 2<sup>e</sup> trimestre 2023.

Les séries des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de Mayotte sont diffusées depuis décembre 2016 par le Cerom dans les tableaux de bord, introduits par un avertissement. La possibilité de corriger les séries de DEFM pour Mayotte de la saisonnalité et des effets des jours ouvrables a été étudiée par la Dares début 2018 et début 2020. Elle avait alors conduit à privilégier l'analyse des évolutions en glissement annuel. L'expertise menée lors de la campagne de désaisonnalisation début 2022 a permis

une publication de séries désaisonnalisées pour Mayotte. Il ressort néanmoins de cette expertise que de nombreuses séries ne présentent pas de saisonnalité.

Pour le dispositif *Sortants des listes de Pôle emploi*, le champ de l'enquête a été étendu à Mayotte en 2017.

À partir de 2020, les statistiques sur l'activité partielle et les restructurations d'entreprises (procédures de licenciement économiques collectifs et ruptures conventionnelles) incluent Mayotte.

L'ensemble des données relatives aux dispositifs d'insertion et de formation professionnelle (contrats aidés, garantie jeune, entrée en formation, en apprentissage, etc.) publiées par la Dares sont disponibles pour Mayotte. Les données du dispositif ForCE sur l'accès à la formation des demandeurs d'emploi sont également disponibles pour Mayotte.

Bien qu'il y ait des données sur l'emploi public à Mayotte dans le Système d'information sur les agents des services publics (*Siasp*), le taux de couverture est insuffisant pour envisager une diffusion pour ce département, au moins jusqu'en 2022. Un encadré avec une estimation globale de l'emploi public pour Mayotte est diffusé par le service statistique ministériel de la Fonction publique dans le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

### 2.3.3 Dans les COM

À partir du recensement de la population, des informations sur l'emploi sont disponibles et publiées chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, des informations sur l'emploi sont disponibles tous les cinq ans à partir de l'exploitation statistique du recensement qui est de la responsabilité des instituts statistiques de ces territoires.

Les séries des DEFM corrigées des variations saisonnières sont publiées pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Les statistiques de recours à l'activité partielle intègrent depuis mars 2020 les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon.

Avec la mise en place d'un dispositif d'enquête sur l'emploi en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, l'Isee et l'ISPF publient désormais des résultats détaillés sur le marché du travail, en concept du Bureau international du travail.

En Nouvelle-Calédonie, l'Isee réalise une enquête sur l'emploi (enquête sur les forces de travail), annuellement depuis 2017. Les résultats de l'édition 2020 ont été publiés en octobre 2021. La méthodologie de cette enquête est largement inspirée de celle de l'enquête Emploi annuelle à Mayotte. L'enquête n'a pu être réalisée en 2021, mais a été collectée en 2022 dans le cadre de la refonte du dispositif.

Grâce à une collaboration entre l'Isee et l'ISPF, une enquête sur l'emploi a également été mise en place en Polynésie française en 2018. Depuis, elle a lieu tous les ans en Polynésie (y compris pendant la période de la pandémie) et les publications sont disponibles à la fin de l'année de collecte.

## 2.4 Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie

La source de référence en France métropolitaine pour la mesure du taux de pauvreté monétaire et des distributions de niveau de vie au niveau national est l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* (ERFS). Elle

consiste en un appariement entre l'enquête *Emploi* et les données administratives fiscales et sociales sur les revenus et les prestations sociales (déclarations de revenus, dossiers des allocataires CAF<sup>28</sup>, Cnav<sup>29</sup>, MSA<sup>30</sup>). Pour les résultats infra-nationaux, un dispositif annuel exhaustif, baptisé *Filosofi*, a été mis en place en 2015. Il s'appuie sur un appariement exhaustif des déclarations de revenus et des données de prestations sociales et permet la diffusion de données à un niveau régional, départemental, communal voire infra-communal.

Concernant la pauvreté en conditions de vie, l'indicateur de privation matérielle et sociale est calculé par exploitation de l'enquête annuelle *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV), volet français de l'enquête sous règlement européen *Statistics on Income and Living Conditions* (Silc). Depuis son lancement en 2004 et jusqu'en 2022, l'enquête SRCV n'avait été collectée que dans l'Hexagone hormis en 2018, les DROM historiques ayant bénéficié ponctuellement cette année-là d'une extension de l'enquête permettant de produire des résultats par territoire. Depuis 2022, la collecte de SRCV a été étendue aux quatre DROM historiques. Les résultats seront désormais disponibles à partir de l'année 2022 sur le champ France (hors Mayotte), mais la taille des échantillons Outre-mer ne permet pas d'avoir des résultats par DROM.

L'enquête sur les *Technologies de l'information et de la communication* (TIC) réalisée auprès des ménages permet de collecter des informations décrivant l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, Internet fixe et mobile). Cette enquête répond à un règlement de l'Union européenne sur l'utilisation des TIC.

#### 2.4.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion

*Filosofi* permet la diffusion de résultats sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire sur La Réunion et la Martinique depuis le millésime 2013 (publié en 2016). Depuis le millésime 2015 (publié mi-2018), la méthodologie est totalement cohérente avec celle de l'Hexagone.

En Guadeloupe et en Guyane, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisagé à très court terme de publier les résultats correspondants, du fait notamment de la faible qualité des informations des fichiers fiscaux dans ces territoires. Pour pallier la moindre qualité des sources fiscales, un dispositif complémentaire de mesure des revenus et de la pauvreté par voie d'enquête, *Budget de famille* (BdF), a été mis en place dans les DROM, permettant des résultats sur chacun de ces départements. L'enquête est réalisée tous les cinq ans environ. La dernière collecte a été menée dans les quatre DROM historiques en 2017, comme en France métropolitaine, et les principaux résultats ont été diffusés en 2019 et 2020.

De manière à compléter l'approche monétaire de la pauvreté, l'enquête SRCV (sur les ressources et conditions de vie), menée en France métropolitaine, a été étendue ponctuellement aux quatre DROM historiques pour la première fois en 2018 avec le soutien financier de la DGOM. Des premières publications sur les privations matérielles et sociales et le bien-être ont été diffusées en décembre 2020, d'autres sur la « grande pauvreté » l'ont été en juillet 2022.

---

28 Caisses d'allocations familiales

29 Caisse nationale d'assurance vieillesse

30 Mutualité sociale agricole

En 2017, l'enquête TIC sur les technologies de l'information et la communication a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DROM historique, avec le soutien financier de la DGOM, afin de pouvoir fournir des résultats significatifs par département. Les résultats ont été publiés en 2019. En 2022, le plan de sondage de l'enquête TIC a été modifié pour viser une population de répondants proportionnelle à celles des quatre DROM historiques. Cette évolution pourra permettre d'exploiter l'enquête et de diffuser des résultats Outre-mer, sur l'agrégat des quatre DROM historiques.

### 2.4.2 À Mayotte

Tout comme en Guyane, la qualité des sources administratives, intrant du dispositif *Filosofi*, sont de qualité insuffisante pour permettre la production de résultats sur ce territoire.

Une enquête *Budget de famille*, collectée en 2018, a permis d'actualiser les données sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire à Mayotte. Ces dernières ont été diffusées en 2020.

### 2.4.3 Dans les COM

En Nouvelle-Calédonie, en complément de son enquête *Budget de famille* (dont la dernière édition date de 2020), l'Issee a mis en place un dispositif annuel de suivi de la pauvreté et des inégalités à partir de sources administratives permettant de reconstituer l'ensemble des ressources monétaires des ménages. À noter que pour la première fois des taux de pauvreté monétaire sont diffusés au niveau de la Nouvelle-Calédonie, de ses provinces et de ses communes.

En Polynésie française, dans le cadre du partenariat Cerom, plusieurs études à partir des données de l'enquête réalisée par téléphone auprès des ménages ont été publiées entre avril 2021 et avril 2022. Ce dispositif permet de produire un indicateur de climat de confiance des ménages (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Par ailleurs, l'ISPF a réalisé une enquête sur les conditions de vie des étudiants en 2021. Les résultats de cette enquête commanditée par la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ) ont été publiés en mai 2022.

À Wallis-et-Futuna, le STSEE a réalisé une enquête *Budget des familles*, collectée de novembre 2019 à octobre 2020, qui a permis d'actualiser les résultats de l'enquête de 2005-2006. En partenariat avec la communauté du Pacifique (CPS), plusieurs rapports thématiques ont été publiés en avril 2022.

## 2.5 Santé

La France dispose de bases de données médico-administratives nationales centralisées, constituées et gérées par des organismes publics, couvrant de façon exhaustive et permanente l'ensemble de la population dans divers domaines stratégiques pour la santé publique et la recherche : recours aux soins dont les hospitalisations, prestations dont celles liées à un handicap, situations professionnelle, sociale et économique. Malgré certaines limites, ces bases constituent une source incontournable pour la connaissance de l'état de santé au niveau local, en particulier dans les DROM.

Les statistiques sur le domaine de la santé s'appuient sur les sources émanant des différents producteurs de données, qui assurent généralement leur diffusion via des bases de données « secondaires » mettant à disposition sur Internet un large ensemble d'indicateurs, en privilégiant les

possibilités de déclinaison locale, par exemple la base Score santé de la Fnors<sup>31</sup> ou le mémento annuel « Statistiques et indicateurs de la santé et du social » (Statiss) réalisé depuis son édition 2017 par la Fnors en collaboration avec les agences régionales de santé (ARS) et avec l'appui du service statistique ministériel responsable des statistiques de santé, la Drees<sup>32</sup>. De nombreuses sources couvrent les cinq départements et régions d'outre-mer, voire certains COM.

## 2.5.1 Dans les DROM

### 2.5.1.1 Les sources administratives

Les principales statistiques issues de sources administratives, produites par le service statistique ministériel responsable des statistiques sur la santé (Drees) et disponibles dans les DROM, sont les suivantes :

- dans les cinq DROM :

- le *Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie* (Sniir-AM) regroupe les informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral. Les prestations de soins sont disponibles pour les cinq DROM depuis 2008 ;
- le *Programme de médicalisation des systèmes d'information hospitaliers* (PMSI) recueille les informations médico-administratives sur les séjours hospitaliers, dans les établissements de santé publics et privés<sup>33</sup> ;
- la *Statistique annuelle des établissements* (SAE) fournit des données sur les établissements de santé publics et privés, concernant leur activité (nombre de séjours, de journées, d'actes), leurs capacités d'accueil (nombre de lits et de places), leurs équipements (plateaux techniques, blocs) et les personnels, médicaux et non médicaux, qui y travaillent ;
- les répertoires des professionnels de santé de ces professions (ADELI et RPPS) ;
- les données relatives à la formation (issues de l'enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social) ;
- les données relatives aux maladies à déclaration obligatoire.

- dans les quatre DROM historiques, hors Mayotte pour des raisons de montée en charge des sources mobilisées :

- l'appariement triennal entre des fichiers de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) et des fichiers de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) permet d'obtenir des informations sur les revenus des professionnels de santé libéraux ;
- les données d'effectifs et de rémunérations des professionnels de santé salariés sont construites à partir des fichiers *Siasp*, *DADS<sup>34</sup>-Tous salariés* et *DADS-DSN* de l'Insee ;

31 Fédération nationale des observatoires régionaux de santé

32 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

33 En court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie), moyen séjour (soins de suite et réadaptation), hospitalisation à domicile et psychiatrie

34 Déclarations annuelles de données sociales



- des données relatives à l'accès géographique aux soins de santé, en ville comme à l'hôpital ; les données disponibles depuis 2013 incluent les quatre DROM historiques et, quand les données le permettent, Mayotte ;
- depuis 2012, des états financiers récapitulent, pour les quatre régions ultramarines dans lesquelles a été créée une agence régionale de santé, la dépense de santé par destination et par financeur.

Par ailleurs,

- la statistique nationale des *causes médicales de décès* est élaborée, à partir des certificats de décès, par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm<sup>35</sup>. Elle fournit des informations pour les cinq DROM, mais les données concernant Mayotte ne sont pas encore de même qualité que dans les autres régions ;
- le *fichier national des établissements sanitaires et sociaux* (Finess), opéré par l'Agence du numérique en santé, répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs ;
- la Drees a exploité des systèmes de gestion sur le Covid-19 de suivi des hospitalisations, les dépistages et la vaccination en lien avec le coronavirus<sup>36</sup>, ainsi que leur appariement. Ces bases étant exhaustives sur le territoire français, les statistiques qui en sont issues permettent de suivre la situation sanitaire dans les cinq DROM de la même façon que dans les régions métropolitaines.

#### 2.5.1.2 Les enquêtes de la statistique publique

La plupart des enquêtes de la statistique publique incluent tout ou partie des DROM dans l'échantillon des personnes interrogées et proposent une représentativité de l'ensemble de la population française. Les enquêtes permettant d'isoler les DROM et de donner des résultats représentatifs et fiables sont toutefois moins nombreuses, notamment pour des raisons techniques et de coût. Ce sont des enquêtes auprès des structures sanitaires et sociales et de leur public ou des enquêtes en population générale.

Parmi les sources produites par la Drees, avec résultats par DROM, on peut citer :

- l'enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social ;
- l'*enquête nationale périnatale*, réalisée avec l'Inserm dans les cinq DROM tous les cinq ans ; pour l'édition 2021, Santé publique France a étendu la collecte sur une plus longue période à La Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique, pour y constituer un échantillon d'environ 3 700 naissances sur ces territoires (620 naissances sans extension) ;
- l'*enquête Vie quotidienne et santé (VQS)*, sur les limitations d'activité des personnes réalisée en 2021 couvre les cinq DROM et sera représentative au niveau de chaque territoire ;

35 Institut national de la santé et de la recherche médicale

36 SI-VIC, SI-DEP, VAC-SI



- *l'enquête Santé DOM 2019*, pilotée par la Drees, est représentative de chacun des cinq DROM, alors qu'elle ne l'est pas au niveau des régions métropolitaines et que l'édition 2014 de l'enquête ne portait que sur la France métropolitaine<sup>37</sup>. La collecte a eu lieu entre juillet et décembre 2019. Des publications sont parues en 2021 ;
- l'appariement de *l'échantillon démographique permanent (EDP)*<sup>38</sup> de l'Insee, qui couvre 4 % de la population, avec le *système national des données de santé* (qui regroupe les données de l'assurance maladie, hospitalières et les causes de décès, et à terme le handicap et les complémentaires santé) et permet d'enrichir les données médico-administratives d'informations sociodémographiques, et donc de mieux connaître les inégalités sociales de santé en Outre-mer ;
- l'enquête *Epicov*<sup>39</sup>, réalisée en partenariat avec l'Insee et l'Inserm, sur la prévalence du Covid-19 et les répercussions de l'épidémie sur les conditions de vie de la population. Cette enquête couvre la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ;
- *l'enquête nationale auprès des services d'urgences*, réalisée ponctuellement ; elle est conduite auprès de l'ensemble des services des urgences des hôpitaux et cliniques de France, et donc dans chacun des DROM. Elle vise à apporter un descriptif démographique et médical des patients pris en charge dans ces structures, et à décrire les évolutions structurelles majeures de ces services. L'enquête, dont la précédente édition a eu lieu en 2013, est rééditée en 2023 ;
- une enquête de santé scolaire de l'ARS de l'océan Indien a été menée à Mayotte auprès d'un échantillon d'élèves de 6<sup>e</sup>, dont la collecte sur le terrain a eu lieu entre novembre 2018 et mars 2019.

D'autres enquêtes, épidémiologiques, sont réalisées par d'autres acteurs publics tels que Santé publique France, l'Inserm, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Elles peuvent être nationales, et dans ce cas ne pas être conçues pour une représentativité au niveau régional, ou limitées et adaptées à un ou des DROM pour répondre à un besoin spécifique.

À titre d'exemple, on peut citer :

- *l'enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS)* réalisée par l'OFDT auprès des élèves de 11 à 18 ans ; la collecte de l'édition 2022 s'est déroulée concomitamment en France métropolitaine et en Guyane ; des résultats ont été diffusés pour l'édition 2021 pour La Réunion, la Guyane et la Martinique ;
- l'enquête sur la santé *Unono Wa Maore* réalisée à Mayotte en 2019 par Santé publique France.

---

37 Les enquêtes européennes de santé, réalisées en 2014 et 2019 puis tous les six ans, remplacent les enquêtes décennales Santé, dont la dernière édition date de 2008. En 2008, des résultats ont été publiés pour l'agrégat constitué par les quatre DROM de l'époque, et l'enquête était représentative pour la Martinique et la Guadeloupe.

38 Le champ géographique de l'EDP couvre la France métropolitaine et les DROM, y compris Mayotte pour une partie des données (données d'état civil par exemple, comme les naissances et les décès). L'historique concernant les DROM démarre à différentes dates selon les sources des données alimentant l'EDP. Concernant les données issues du recensement de la population, les informations sur les DROM ont été intégrées dans l'EDP à compter du millésime 2004 (première enquête annuelle de recensement), hors Mayotte. Pour Mayotte, où le recensement était réalisé tous les cinq ans, les données de 2012 ont été intégrées à l'EDP ; celles de 2017 le seront dans les prochains mois.

39 Enquête nationale sur l'épidémie du Covid-19

Enfin, des enquêtes sur des sous-populations sont aussi réalisées sur certains territoires et certaines pathologies, sous forme de cohortes (par exemple : cohorte d'étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels dans les quatre DROM historiques).

### 2.5.1.3 Les registres et autres dispositifs de surveillance

Un registre est un recueil continu et exhaustif de données intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique. Il permet en particulier de connaître l'incidence précise de ces événements sur le territoire concerné et d'en suivre l'évolution à des fins de surveillance. On peut citer les registres des cancers dans les quatre DROM historiques, le registre sur les personnes en insuffisance rénale terminale traitée par suppléance (Réseau épidémiologie et information en néphrologie (*Rein*)) dans les quatre DROM historiques, ou le registre national des tentatives de fécondation *in vitro* en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. D'autres dispositifs de surveillance s'appuyant sur des réseaux de professionnels fournissent des informations comme les dispositifs de toxicovigilance des Antilles et de La Réunion ou de surveillance de la grippe dans les cinq DROM.

## 2.5.2 Dans les COM

Les décès enregistrés par l'Insee ou par les instituts statistiques des COM ne sont pas à proprement parler des données de santé, mais peuvent être utilisés comme des indicateurs de l'état de santé de la population. Complétés des données du recensement de la population, ils permettent de calculer des indicateurs dérivés (espérance de vie, taux de mortalité, indicateurs de mortalité néonatale et mortalité infantile) dans la mesure où les effectifs concernés ne sont pas trop faibles. Par ailleurs, la structure de la population fournie par le recensement de la population (notamment âge-sexe) peut aussi servir à contrôler les comparaisons régionales d'autres indicateurs.

Certaines collectivités réalisent des enquêtes ou sont intégrées dans des réseaux de surveillance. Ainsi :

- les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont incluses dans la *Statistique annuelle des établissements* (SAE) en lien avec l'Agence régionale de santé de Guadeloupe, ainsi que dans le recensement des cancers effectué par le Centre hospitalier universitaire de Guadeloupe. Les données hospitalières sont intégrées dans la base PMSI<sup>40</sup> pour les deux collectivités. Elles sont également incluses dans le système de surveillance des maladies à déclaration obligatoire ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon est la seule collectivité d'outre-mer intégrée dans le *Fichier national des établissements sanitaires et sociaux* (Finess). Depuis 2016, les données hospitalières sont également intégrées dans la base PMSI. La collectivité dispose également de données sur les affections de longue durée. On peut aussi noter l'intégration de Saint-Pierre-et-Miquelon au registre du Réseau épidémiologie et information en néphrologie (*Rein*) depuis 2017 ;
- la Polynésie française est intégrée au registre du réseau Épidémiologie et information en néphrologie. Concernant les bases de données médicales, la Polynésie française dispose des certificats de santé de l'enfant, des certificats médicaux de décès et d'un registre des cancers ;

40 Programme de médicalisation des systèmes d'information

- en Nouvelle-Calédonie, les sources de données médico-administratives incluent les causes médicales de décès, les professionnels de santé, les accidents du travail et maladies professionnelles, les affections de longue durée et les maladies à déclaration obligatoire. Plusieurs *Baromètres Santé* ont été réalisés depuis 2010, dont celui sur les jeunes en 2019. Les résultats de la 3<sup>e</sup> enquête Baromètre Santé adulte réalisée entre février et avril 2022 ont été publiés en 2023. On peut aussi noter l'intégration au registre du Réseau épidémiologie et information en néphrologie, et l'élargissement du programme national de surveillance des mésothéliomes en 2011 à cette collectivité ;
- pour Wallis-et-Futuna on peut citer l'intégration au registre du Réseau épidémiologie et information en néphrologie.

## 2.6 Solidarités

Le domaine des « solidarités » regroupe un ensemble de thématiques connexes : celles de la famille, de l'enfance (notamment l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance en danger), la jeunesse, la pauvreté, l'hébergement social, la retraite, le handicap, la perte d'autonomie.

Dans ce domaine, le service statistique des ministères en charge des solidarités et de la santé, la Drees, réalise plusieurs types d'opérations statistiques, à un rythme annuel ou moins fréquent :

- des enquêtes auprès des organismes gestionnaires de prestations sociales, en pratique d'une part, les caisses de sécurité sociale notamment de retraite de la branche famille et, d'autre part, les collectivités locales notamment les départements ;
- une enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions sociales ;
- des enquêtes auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ES), à rythme quadriennal, portant respectivement sur le domaine de la protection de l'enfance, de l'hébergement social, du handicap et des personnes âgées ;
- des enquêtes auprès des personnes, qu'elles résident en ménage ordinaire ou en établissement : par exemple, une enquête sur le mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, une enquête sur les ressources des jeunes, un dispositif d'enquêtes sur le handicap et la perte d'autonomie, une enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux, une enquête sur les motivations de départ à la retraite ;
- des échantillons statistiques produits à partir de données administratives : échantillons inter-régimes de retraités, de cotisants aux régimes de retraite, de bénéficiaires de minima sociaux garantis ; remontées individuelles de données des départements portant sur les bénéficiaires des prestations en direction des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

La représentativité des territoires d'outre-mer dans les données produites dépend du type d'opération.

### 2.6.1 Dans les DROM

Des résultats par DROM sont disponibles pour ce qui concerne :

- les données annuelles issues d'enquêtes exhaustives sur l'aide sociale des départements : enquête *Aide sociale*, enquête sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA<sup>41</sup> ;
- les données annuelles sur les minima sociaux ;
- les données collectées auprès des écoles de formation aux professions sociales dans le cadre de l'enquête annuelle *Ecoles*.

Les résultats ventilés par DROM sont diffusés en *open data* sur l'espace « data.drees ».

Par ailleurs, le *fichier national des établissements sanitaires et sociaux* (Finess), géré par l'Agence du numérique en santé, répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs.

Les enquêtes auprès des établissements et services et les échantillons statistiques ont pour champ géographique la France métropolitaine et les DROM. Toutefois, la possibilité de réaliser des analyses statistiques sur les départements d'outre-mer à partir des données collectées peut être limitée du fait d'un nombre insuffisant d'observations, du fait de non-réponse aux enquêtes ou du fait de la taille limitée de l'échantillon de la population. Des résultats par DROM historique peuvent potentiellement être produits, sous réserve d'une analyse préalable du nombre et de la qualité des observations dans chaque base de données, notamment à partir de :

- l'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés ;
- l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées ;
- les enquêtes auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) et pour les adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) ;
- l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR). Pour la première fois, des résultats issus de l'EIR ont été diffusés à La Réunion en mai 2022 ;
- l'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) ;
- les remontées individuelles sur les prestations d'aide sociale départementale (RI-insertion, RI-APA-ASH, RI-PCH, futures RI-autonomie...).

En ce qui concerne les enquêtes auprès des personnes, en règle générale et du fait de leur coût, celles-ci sont conçues pour être représentatives au niveau national seulement. Elles ne permettent pas d'analyses au niveau d'un département, qu'il s'agisse d'un DROM ou d'un département de l'Hexagone. Pour certaines enquêtes, le champ est en outre restreint à la seule France métropolitaine, là aussi pour des raisons de coût.

---

41 Revenu de solidarité active

Certaines enquêtes ont toutefois un échantillon de taille suffisante pour permettre des analyses sur les DROM, comme :

- l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux, élargie aux DROM historiques lors de son édition 2018, et dont le nombre d'observations est suffisant pour une étude spécifique sur le champ de La Réunion uniquement (effectifs insuffisants pour les autres DROM) ;
- l'enquête *Vie quotidienne et santé* (VQS), première étape des dispositifs d'enquête CARE (2014-2016) et Autonomie (2021-2024) est une enquête de très grande taille, dont l'échantillon est conçu pour permettre une représentativité au niveau départemental<sup>42</sup>. La dernière édition a été réalisée en 2021 ;
- L'enquête sur les *modes de garde et d'accueil des jeunes enfants* collectée en 2021-2022 inclut un sur-échantillon de familles vivant à La Réunion.

### 2.6.2 Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont dans le champ de l'enquête sur *l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA* et il est possible d'en produire des résultats. Toutes les COM sont dans le champ de *l'échantillon inter-régimes de retraités*, mais la taille de l'échantillon est insuffisante pour permettre une exploitation des données sur chacun des territoires. En Polynésie française, des études sur la population des seniors « matahiapo » et sur les solidarités familiales autour des seniors ont été publiées en 2020 et 2021, en partenariat avec l'Ined<sup>43</sup>.

## 2.7 Enseignement, éducation (dont illettrisme)

La base de données statistiques du système éducatif français s'appuie sur des sources provenant des services statistiques du ministère en charge de l'éducation nationale, du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que d'autres ministères ayant la tutelle d'établissements de formation, comme le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ou le ministère de la Santé et de la Prévention.

Du côté de l'enseignement scolaire, c'est la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique ministériel responsable des statistiques sur l'éducation, qui assure l'élaboration et la diffusion d'indicateurs et d'études sur le système éducatif français.

Son activité s'organise autour de quatre grandes thématiques : les élèves, les personnels, les établissements et les territoires.

Son système d'observation repose en très grande partie sur des sources administratives de gestion des élèves et enseignants que ce soit celles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mais aussi des autres ministères ayant des activités d'enseignement scolaire. Ces sources exhaustives sur tout le territoire français, donc y compris DROM, permettent toutes les statistiques et publications avec déclinaison territoriale.

Depuis début 2021, un nouveau système d'information a été construit par la Depp et la Dares sur l'insertion des jeunes de niveau CAP à BTS : *InserJeunes*. Basé sur l'appariement de plusieurs sources

42 Mayotte n'est pas dans l'échantillon de VQS 2014 et a une collecte spécifique pour VQS 2021.

43 Institut national d'études démographiques

administratives, les sources bases élèves de la Depp et la source mouvements de main-d'œuvre (MMO) de la Dares, ce système d'information permet de publier pour chaque génération de jeunes sortant du système éducatif des taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants. D'autres indicateurs sont également diffusés au niveau des établissements : taux d'interruption en cours de formation, taux de poursuite d'études et pour la partie apprentissage le taux de rupture des contrats d'apprentissage. Il s'agit ainsi d'une source exhaustive qui couvre tout le territoire français (sauf Mayotte<sup>44</sup>), et permet toutes les statistiques et publications avec déclinaison territoriale jusqu'à l'établissement.

Pour compléter les sources administratives qu'elle exploite, la Depp réalise également des enquêtes :

- enquêtes exhaustives auprès des établissements (EPI<sup>45</sup>) ;
- enquêtes sur échantillon sur le climat scolaire auprès des élèves et des personnels ;
- enquêtes triennales sur les *pratiques enseignantes* ;
- évaluations des compétences des élèves, sur échantillon ou exhaustives ;
- suivi de panels d'élèves, en particulier un panel d'élèves en situation de handicap ;
- pour éclairer les conséquences de la crise sanitaire, la Depp a collecté en 2020 des enquêtes spécifiques auprès d'échantillons représentatifs de familles d'élèves du second degré et auprès des différents acteurs du système éducatif. L'objectif était de rassembler des informations de plusieurs natures sur le vécu de l'ensemble des acteurs du système éducatif pour évaluer les effets de la période de confinement. Certaines de ces enquêtes ont donné lieu à des résultats par DROM.

Lorsque les enquêtes portent sur un échantillon, elles couvrent la France métropolitaine et les DROM mais leurs protocoles statistiques nationaux (enquête sur *le climat scolaire*, enquête sur *les pratiques enseignantes*) ne sont pas conçus pour donner une image départementale ou académique que ce soit en France métropolitaine ou en Outre-mer. C'est également le cas des panels.

En revanche, par définition, les enquêtes exhaustives portent sur tout le territoire français donc y compris DROM et permettent des déclinaisons territoriales fines.

Ce système d'information est co-construit avec les services statistiques académiques (SSA) présents dans chaque rectorat et vice-rectorat, dont le réseau est animé par la Depp, ce qui assure la qualité des données mais permet également d'assurer des diffusions adaptées aux problématiques des territoires. Les SSA sont présents dans les cinq DROM, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Pour analyser la rémunération des personnels est également utilisée la source *Siasp* basée sur des données administratives (cf. chapitre 2.3).

Par ailleurs, le recensement de la population et l'enquête *Emploi* livrent des résultats statistiques sur les diplômés et la formation de la population, à des niveaux territoriaux différents (infra national pour le recensement ; national et par DROM pour l'enquête *Emploi*).

---

44 Du fait de décalage temporel du déploiement de la DSN à Mayotte, laquelle n'est progressivement mise en œuvre que depuis 2022.

45 Enquête *Parc immobilier*

Les études de la Depp ayant une dimension académique comportent toujours les DROM, voire les COM si les données le permettent.

Enfin tous les 3 ans l'ouvrage « Géographie de l'École » offre une vue globale, cartographiée de la géographie du système éducatif selon les territoires en proposant une grande variété d'indicateurs sur le système éducatif ; la dernière édition date de 2021. Et un nouvel outil développé par la Depp, « géoéducation », permet désormais de représenter des cartes.

Sur la question de l'**illettrisme**, la Depp mobilise les enquêtes menées chaque année lors des Journées Défense et Citoyenneté, en France métropolitaine, dans les DROM et les COM : obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement citoyen et l'âge de 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) comprend des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française (ainsi qu'une évaluation en numératie) construits par la Depp. Ils permettent d'établir un diagnostic fiable des jeunes les plus en difficulté au niveau départemental.

Une enquête *Formation tout au long de la vie (FLV)* qui vise à mesurer et caractériser d'une part, l'accès des adultes à la formation et, d'autre part, les compétences des adultes dans des situations de la vie quotidienne (écrit, calcul, usage d'Internet) a été collectée en 2022 et début 2023.

### 2.7.1 Dans les DROM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants concernent les cinq DROM. Les données administratives collectées étant exhaustives, elles donnent lieu à publication DROM par DROM. C'est le cas des données sur les établissements, sur les élèves et apprentis, sur les personnels.

Les données du constat de rentrée 2020, 2021 et 2022, dont l'exploitation permet d'évaluer l'impact en termes de décrochage et d'orientation dans le contexte de la pandémie, sont également disponibles par DROM.

Les évaluations exhaustives en début de CP<sup>46</sup>, mi-CP, CE1<sup>47</sup>, de 6<sup>e</sup>, seconde et CAP permettent de fournir des profils des compétences des élèves dans l'ensemble des rectorats et vice-rectorats des cinq DROM. Existant depuis 2017 pour les 6<sup>e</sup> et 2018 pour les autres, elles permettent notamment de suivre d'une part les évolutions des compétences des élèves mais aussi les écarts par rapport au niveau national déclinés selon les secteurs de scolarisation des élèves, le profil social ou le genre.

Le recensement de la population permet de diffuser chaque année les mêmes données sur la formation et les diplômes, dans les quatre DROM historiques et en France métropolitaine ; concernant Mayotte, ces informations suivent l'évolution du recensement (cf. chapitre sur le recensement de la population).

Les indicateurs du nouveau dispositif *InserJeunes* sont également calculés sur les quatre DROM historiques depuis fin 2021. Concernant Mayotte, les indicateurs pourront être calculés après l'achèvement du déploiement de la DSN sur ce territoire, sous réserve d'une qualité suffisante des fichiers.

Concernant l'illettrisme, les résultats des enquêtes Depp menées lors des Journées Défense et Citoyenneté permettent une diffusion par DROM.

Par ailleurs, l'enquête *Formation tout au long de la vie (FLV)* 2022-2023 a bénéficié d'une extension d'échantillon pour les cinq DROM, qui permettra de produire des résultats pour chacun d'entre eux.

---

46 Cours préparatoire

47 Cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année



### 2.7.2 Dans les COM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants comprennent les COM pour les élèves et pour les concours de personnels. Elles donnent lieu à publications sur ces territoires.

Les évaluations exhaustives sur les compétences des élèves aux entrées de CP, de CE1, de 6<sup>e</sup> et de seconde fournissent des résultats sur les COM (seulement en 6<sup>e</sup> et seconde en Nouvelle-Calédonie, la collectivité ayant la compétence sur le 1<sup>er</sup> degré).

Concernant l'illettrisme, les enquêtes Depp menées lors des Journées Défense et Citoyenneté portent également sur les COM.

À partir du recensement, des informations sur les diplômés et la formation sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, ces informations sont disponibles tous les cinq ans.

## 2.8 Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des statistiques par établissement sont disponibles pour chaque DROM. Il s'agit :

- des effectifs des étudiants ;
- des obtentions des diplômes des étudiants ;
- des indicateurs de parcours et de réussite en BTS, DUT, licence et master ;
- des indicateurs d'insertion après un DUT, une licence professionnelle et un master.

Il en est de même pour les COM lorsque la base centrale des établissements indique la présence d'au moins un établissement, ce qui est le cas pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Ces statistiques sont produites à partir de sources administratives (par exemple, le *système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise*<sup>48</sup>), et le système d'information *Scolarité* ou le système d'information *Ocean*<sup>49</sup>) et/ou d'enquêtes menées notamment par la sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques (Sies), service statistique du ministère en charge de l'enseignement supérieur (enquête sur les établissements, enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université).

Le suivi d'un panel de bacheliers, en France métropolitaine et dans les DROM, permet de produire des résultats au niveau national mais pas au niveau régional.

Par ailleurs, depuis 2017, l'enquête *CollTerr* permet d'appréhender la part du budget que consacre chaque collectivité à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. Elle couvre toutes les collectivités de France métropolitaine ou d'outre-mer finançant l'enseignement supérieur et la vie étudiante, et permet de diffuser des résultats pour les DROM, la Polynésie française dans le cadre d'un partenariat avec l'Ined et la Nouvelle-Calédonie.

---

48 Du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

49 Outil de coordination des enquêtes annuelles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



En Nouvelle-Calédonie, l'Isee a mobilisé les bases Sise afin de produire une première étude sur la poursuite en études supérieures des bacheliers calédoniens sur la période 2011-2020 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

## 2.9 Jeunesse

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes<sup>50</sup> – couvre le champ de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Les données qu'elle publie sur la jeunesse proviennent de sources administratives des administrations de ce champ (Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, Agence du service civique) :

- le système d'information relatif aux *accueils collectifs de mineurs* (ACM), sous responsabilité de la Djepva<sup>51</sup>, est alimentée réglementairement par les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs déclarés auprès des services déconcentrés en charge de la jeunesse. Elle permet de produire des statistiques sur les accueils avec hébergement – par exemple, les colonies de vacances – ou sans hébergement – par exemple les accueils de loisirs en période périscolaire ou extrascolaire – ainsi que sur les accueils de scoutisme. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;
- la base des diplômés d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) ou d'un brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) est alimentée en données de gestion au niveau local et est gérée par la Djepva. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;
- le fichier de gestion administrative du service civique (base *Elisa*) est propriété de l'Agence du service civique et de l'Agence des services et paiements. La Medes exploite les données anonymisées de la base et diffuse des effectifs annuels d'entrées en mission de service civique au niveau régional et départemental.

Les données produites concernent les DROM, et les données diffusées couvrent chacun des cinq DROM.

Pour les COM, des statistiques sont produites et diffusées à partir de la base de données des accueils collectifs des mineurs et de la base de gestion des diplômés du BAFA-BAFD ainsi qu'à partir du fichier de gestion administrative du service civique pour la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

## 2.10 Sport

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes<sup>52</sup> – couvre le champ de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Les données

---

50 Mission enquêtes, données et études statistiques

51 Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

52 Mission enquêtes, données et études statistiques

qu'elle publie dans le domaine du sport proviennent de sources administratives des administrations de ce champ, de recensements ou d'enquêtes.

Les données administratives sont :

- la base Formations et diplômes de l'animation et du sport (Forômes), destinée au suivi administratif des diplômés professionnels est exploitée pour la production de tableaux de données au niveau départemental ;
- le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) est une base renseignée par les représentants des fédérations sportives agréées (conseiller techniques sportifs, directeurs techniques nationaux...). Cette base permet un suivi des sportifs de haut niveau ; elle couvre l'Hexagone, les DROM et les COM.

Les recensements sont :

- le recensement des licences et clubs sportifs. Il permet de diffuser des données régionales et départementales sur le nombre de licences délivrées et le nombre de clubs par fédération sportive agréée par le ministère en charge des sports. Sont également produites des données à l'échelle communale ;
- le recensement des équipements sportifs (RES ou DataES) est un dispositif porté par la Direction des sports avec l'appui de la Medes. Les données étaient collectées par les délégations régionales académiques jeunesse, engagement et sport selon un plan de collecte quadriennal jusqu'en 2018. Le recensement est actuellement provisoirement suspendu et soumis à des réflexions méthodologiques pour être relancé. La Medes diffuse des données départementales.

Les enquêtes sont :

- le *baromètre national des pratiques sportives*. Cette enquête biannuelle, réalisée pour la première fois en 2018 en collaboration avec le Credoc<sup>53</sup>, a été reconduite en 2020 et 2022. Sa fréquence de collecte va être augmentée en lien avec la tenue prochaine des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 : elle devient annuelle de 2023 à 2026. Le baromètre permettra ainsi d'observer la dynamique de la participation sportive à l'aune des Jeux. Elle est menée auprès d'un échantillon de 4 000 personnes, en France (hors Mayotte) ;
- l'insertion des diplômés d'un BPJEPS (*ID-BPJEPS*). L'enquête porte sur les insertions des diplômés du sport et de l'animation. Elle est réalisée en collaboration avec la Direction des sports et est déployée dans l'Hexagone et dans les DROM. L'exploitation de cette enquête est exclusivement nationale ;
- l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (*ENPPS*). Cette enquête décennale reconduite pour la dernière fois en 2020 a été menée auprès d'un échantillon de 12 000 personnes, en France métropolitaine et dans les cinq DROM.

---

53 Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

### 2.10.1 Dans les DROM

Sont disponibles pour chacun des cinq DROM, les données issues des sources administratives et des recensements :

- la base Formations et diplômes de l'animation et du sport (Forômes) ;
- le portail de suivi quotidien du sportif de haut niveau ;
- le recensement des équipements sportifs ;
- le recensement des licences et de clubs sportifs.

Pour ce dernier, les données communales sont diffusées pour les quatre DROM historiques, mais pas pour Mayotte.

L'édition 2022 du baromètre national des pratiques sportives de l'Injep<sup>54</sup> livre des résultats pour chacun des quatre DROM historiques.

L'édition 2020 de l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) a pour la première fois couvert Mayotte. Les DROM ont été interrogés de manière à pouvoir publier des données représentatives à un niveau agrégé : Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte. Les résultats de cette enquête ont été publiés en 2021, 2022 et 2023.

Cette enquête a été déclinée à La Réunion en 2021, donnant lieu à la diffusion de premiers résultats en février 2023.

### 2.10.2 Dans les COM

Des données sont publiées pour chacun des COM à partir du recensement des équipements sportifs et du recensement des licences et clubs sportifs.

## 2.11 Vie associative

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes<sup>55</sup> – couvre le champ de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Les données qu'elle publie dans le domaine de la vie associative proviennent de sources administratives ou d'enquête :

- les données administratives sont :
  - le répertoire national des associations (RNA), qui permet de suivre les créations d'associations ;
  - les données de l'Urssaf et de la MSA relatives à l'emploi associatif ;

Sont disponibles pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion, les données issues des sources administratives publiées dans les fiches régionales de la vie associative réalisées avec l'association Recherches & Solidarités (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques) ;

---

54 Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

55 Mission enquêtes, données et études statistiques

- l'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (*ENEAD*) permet de diffuser des données au niveau régional. La première édition, dont la collecte s'est déroulée de février à avril 2021, a couvert les cinq DROM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte). Les DROM ont été interrogés de manière à pouvoir publier des données représentatives sur chaque territoire. Les premiers résultats ont été publiés en février 2023.

## 2.12 Culture

L'enquête *Pratiques culturelles*, pilotée par le SSM Culture (Deps) et réalisée en France métropolitaine en 2018, a été conduite dans les cinq DROM dans le cadre d'un dispositif spécifique, avec notamment un questionnaire adapté aux pratiques locales. Pour ce faire, une étroite collaboration a été mise en place avec les acteurs locaux (direction des Affaires culturelles, Insee, acteurs culturels). La collecte de ces enquêtes s'est déroulée en 2019 et 2020. Des résultats ont été publiés en 2021 et 2022 sur les cinq DROM (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

L'*Atlas Culture des territoires* est un site Internet proposé par le Deps. Il est pensé comme une ressource de référence des données publiques de la culture en France : lieux et offre, dépenses publiques, politiques publiques, entreprises et emploi. Ce site, construit autour d'une carte interactive et de fiches portraits de région, propose des indicateurs pour chacun des cinq DROM.

## 2.13 Logement

Le service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel du ministère en charge du logement, produit et publie des informations, études et synthèses statistiques, économiques et sociales dans les domaines du logement et de la construction. À cet effet, il gère des répertoires ou des enquêtes, exploite des fichiers administratifs et procède à des analyses et synthèses économiques et sociales en liaison avec les services déconcentrés et ses partenaires administratifs et professionnels. Les répertoires sont :

- le répertoire des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé *Sit@del* (système d'information et traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et locaux). Actualisé selon une fréquence mensuelle, il recense toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme formulées en France métropolitaine et dans les DROM ;
- le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (*RPLS*) qui permet chaque année depuis 2011 de connaître entre autres la composition des logements du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes...). Son champ, qui a été élargi aux logements-foyers en 2020, inclut l'Hexagone et les DROM. Sont diffusés en ligne des résultats statistiques et des données par logement (open data).

Les enquêtes conduites sont :

- l'enquête trimestrielle sur la commercialisation des logements neufs (*ECLN*) : elle mesure l'activité du secteur de la promotion immobilière et porte sur la commercialisation de logements neufs (maisons individuelles et appartements), destinés à la vente quel que soit l'acquéreur (particulier, bailleur social ou institutionnel). Son champ est limité à l'Hexagone.

- l'enquête sur le prix des terrains et du bâti (*EPTB*) : cette opération statistique menée auprès des ménages permet principalement de suivre le prix des terrains à bâtir faisant l'objet de la construction d'une maison individuelle neuve et d'estimer le poids du prix d'achat du terrain dans le coût global du projet de construction. Cette enquête est exhaustive en France métropolitaine et dans les DROM.
- l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (*PRLN*) dont l'usage exclusif est le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) sur le champ des logements collectifs situés sur le territoire métropolitain.

Tous les deux ans, le SDES produit également le fichier des logements à l'échelle communale (*Filocom*) dont la finalité est de constituer, à partir de plusieurs sources fiscales, une base annuelle exhaustive de données statistiques sur les logements et les caractéristiques de leurs occupants et de leurs propriétaires. *Filocom* couvre la France métropolitaine et les DROM. Toutefois, en raison de problèmes de qualité de l'information fiscale disponible sur les territoires ultramarins, les statistiques produites sur les DROM ne les distinguent généralement pas entre eux.

Par ailleurs, une enquête *Logement* est réalisée à un rythme pluriannuel, pilotée par l'Insee en association avec le SDES. Selon les années, grâce à une extension de la taille de son échantillon, l'enquête permet de fournir des statistiques par DROM.

Enfin, le recensement de la population livre des résultats statistiques sur le logement à des niveaux géographiques très fins, jusqu'à l'infra-communal, pour toutes les régions françaises et les COM.

### 2.13.1 Dans les DROM

Des diffusions au niveau de chacun des quatre DROM historiques existent, concernant les statistiques sur les permis de construire (base *Sit@del2*), sur la conjoncture de la construction neuve de logements et sur le parc locatif social. Depuis 2014, les données relatives à Mayotte sont intégrées dans la base *Sit@del2* des permis de construire.

Dans le cadre de l'ouverture des données publiques, le SDES met à disposition du public une large partie des informations concernant les autorisations d'urbanisme renseignées dans la base de données *Sit@del2*. L'essentiel des données de cette base est diffusé chaque mois en même temps que les statistiques sur la construction neuve (logements et locaux). Sont mises à disposition les autorisations d'urbanisme délivrées depuis 2013, qu'il s'agisse de permis de construire et de déclarations préalables créant au moins un logement, de permis de construire et de déclarations préalables de création ou d'extension de locaux non résidentiels, de permis d'aménager ou encore de permis de démolir. Les cinq DROM sont couverts par cette diffusion en ligne.

Des enquêtes *logement* ont eu lieu en 2013 dans les cinq DROM et fournissent des statistiques détaillées sur les conditions de logement, les taux d'effort et la sur-occupation des logements. Si les DROM n'ont pas été inclus dans le champ de l'enquête logement 2020 effectuée par le SDES, l'enquête collectée en 2023-2024, sous maîtrise d'ouvrage de l'Insee, permettra une diffusion de résultats pour chaque DROM.

Par ailleurs, à partir du recensement de la population, des résultats statistiques peuvent être élaborés chaque année sur les logements, dans les quatre DROM historiques de la même façon qu'en France métropolitaine. À Mayotte, le recensement ayant eu lieu de façon exhaustive tous les cinq ans jusqu'en

2017, des résultats détaillés portant sur 2012 ont été publiés en 2015 et les résultats détaillés portant sur 2017 l'ont été en 2019 et 2020.

En 2020, a été expertisée la possibilité d'introduire des entreprises ultramarines dans l'échantillon de l'enquête sur les *prix de revient des logements neufs*, dont l'unique utilisation est la production de l'indice national du coût de la construction. Les difficultés rencontrées tiennent d'une part, aux spécificités de la construction dans les DROM et, d'autre part, à la faiblesse du nombre de projets de construction collective dans ces territoires.

### 2.13.2 Dans les COM

À partir du recensement de la population, des informations sur le logement sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que celles de l'Hexagone pour les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur le logement sont disponibles tous les cinq ans à partir du recensement de la population.

## 2.14 Justice et sécurité intérieure

Les statistiques produites par le service statistique du ministère de la **Justice**, la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), s'appuient sur plusieurs types de sources :

- des extractions des logiciels de gestion des tribunaux. Le champ couvert dépend donc du déploiement (ou non) du logiciel dans les juridictions d'outre-mer ;
- des enquêtes auprès de juridictions, de structures « associées » au ministère de la Justice ou de professionnels du droit. Le champ couvert varie selon les enquêtes ;
- des décisions de justice ou des enquêtes dites « de satisfaction », collectées par un institut de sondage. Ces enquêtes n'ont pas de dimension localisée. Les premières couvrent l'ensemble du territoire français (y compris DROM et COM) ; dans les secondes, ne sont interrogées que des personnes résidant en France métropolitaine.

Les statistiques de **sécurité intérieure**, produites par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent quant à elles sur deux piliers qui se complètent et s'enrichissent :

- les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits constatés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés ;
- les résultats d'enquêtes de victimation. Ces enquêtes ont pour objectif de mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie. Elles permettent de compléter les faits de délinquance enregistrés, car les victimes d'infractions ne déposent pas toujours plainte.

L'enquête *Cadre de vie et sécurité (CVS)* a été réalisée annuellement par l'Insee de 2007 à 2021 en partenariat avec l'ONDRP<sup>56</sup> et le SSMSI<sup>57</sup> auprès d'un échantillon de la population (25 000 ménages). Des extensions territoriales ponctuelles dans les DROM ont été réalisées : La Réunion en 2011, Guadeloupe, Guyane et Martinique en 2015 et Mayotte en 2020. En outre, une enquête de victimation similaire a été réalisée en 2021 en Nouvelle-Calédonie par l'Insee. À partir de 2022, l'enquête CVS est remplacée par l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)* conduite par le SSMSI auprès d'un large échantillon (200 000 personnes au total, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et à La Réunion).

Par ailleurs, à l'instar de l'enquête *Virage* sur les violences envers les femmes, réalisée dans l'Hexagone, l'Ined a également conduit une enquête dans certains départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe et La Réunion) en 2018.

### 2.14.1 Dans les DROM

Les données administratives issues des applications de gestion de la justice civile et pénale ainsi que les enquêtes récurrentes de la SDSE couvrent les cinq DROM.

La plupart des publications du SSMSI incluent les cinq DROM dans le champ des études. En particulier, pour la deuxième année consécutive, le « *bilan statistique sur l'insécurité et la délinquance* » publié en 2023 présente des résultats sur le champ France (France métropolitaine et DROM) et pour chaque département métropolitain et d'outre-mer. Jusqu'alors les DROM étaient présentés dans une section séparée. Cela fait suite à un travail mené par le service statistique pour aligner les indicateurs sur le champ des DROM au même niveau de détail que la France métropolitaine, y compris dans le domaine des violences intrafamiliales.

Le SSMSI met à disposition une base de données communales en open data accompagnée d'une application de datavisualisation pour onze grands indicateurs de la délinquance. En 2023, cette base a été enrichie des communes des DROM.

L'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)* a été collectée en 2022 en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion.

Enfin, des travaux ont été menés au SSMSI en vue d'une extension aux DROM du champ de diffusion des données conjoncturelles sur la délinquance enregistrée. Ces travaux ont consisté à réaliser un état des lieux de la disponibilité (aussi loin que possible dans le temps) et de la qualité des données sur les DROM, puis construire des séries conjoncturelles pour les 13 indicateurs de délinquance diffusés au niveau France métropolitaine, et les désaisonnaliser. Ont ainsi été construites et expertisées des séries d'une part sur l'agrégat DROM, d'autre part sur chacun des DROM. Grâce à ces travaux, les séries conjoncturelles trimestrielles portent depuis 2022 sur le champ France. L'étape suivante consiste à élargir le champ de la publication conjoncturelle nationale mensuelle, en étendant son champ géographique de « France métropolitaine » à « France ».

---

56 Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, supprimé en 2020.

57 À partir de 2015.

### 2.14.2 Dans les COM

En ce qui concerne la justice civile :

- Saint-Martin et Saint-Barthélemy dépendent de la juridiction de Basse-Terre. Les statistiques annuelles de ces deux COM (à l'exception de celles sur les entreprises en difficulté pour Saint-Martin) sont incluses dans celles de la Guadeloupe ;
- pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, les indicateurs d'activité judiciaire sont produits par type de juridiction ;
- pour la Polynésie française, les statistiques annuelles sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort des tribunaux judiciaires, sur les affaires familiales, l'aide juridictionnelle, les tutelles de mineurs, la protection des libertés et les entreprises en difficulté ;
- en Nouvelle-Calédonie, les statistiques détaillées annuelles sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort de la Cour d'appel, sur les injonctions de payer et les tutelles de mineurs.

En ce qui concerne la justice pénale :

- les données sur les condamnations (source Casier judiciaire national, CJN) sont disponibles pour Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française. Elles ne sont pas disponibles pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna pour le moment ;
- les données de Cassiopée (suivi des affaires pénales) sont disponibles depuis 2014 pour la Nouvelle-Calédonie et depuis 2019 pour la Polynésie française. En revanche, elles ne sont pas disponibles pour Saint-Pierre-et-Miquelon ni pour Wallis-et-Futuna ;

Comme pour la justice civile, les données de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont incluses dans les données du tribunal judiciaire de Basse-Terre, que ce soit pour le CJN ou pour Cassiopée.

Concernant la justice pénitentiaire, la SDSE diffuse depuis début 2022 les statistiques trimestrielles sur le milieu fermé (établissements pénitentiaires). Cette publication contient des tableaux spécifiques à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française. Saint-Barthélemy et Saint-Martin n'y figurent pas, car ils n'abritent aucun établissement pénitentiaire ; Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna non plus, car ils comptent moins de cinq écroués chacun, seuil de diffusion lié au secret statistique.

Les données sur les nombres de crimes et délits enregistrés par les forces de sécurité dans les COM sont présentées dans un encadré de la publication annuelle « Insécurité et délinquance : une première photographie ». Sont inclus dans l'analyse la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française ainsi que les COM moins peuplées (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna). Le bilan statistique annuel complet intègre un éclairage spécifique consacré aux COM, avec des résultats pour chacune d'entre elles (dont Saint-Martin). Un travail a été mené par le SSMSI pour aligner les indicateurs sur le champ COM au même niveau de détail que la France métropolitaine.

En 2021, l'Issee de Nouvelle-Calédonie a réalisé une enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) auprès des ménages. Les résultats ont été publiés en mai 2022 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).



## 2.15 Équipements et services dans les territoires

La *base permanente des équipements* (BPE), produite et diffusée par l'Insee, répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au grand public sur l'ensemble de la France au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Cette base rassemble des données sur des points d'accès localisés à des niveaux géographiques fins : communes, territoires supra-communaux et infra (Iris<sup>58</sup>) avec coordonnées (x,y). Elle permet de produire différentes informations au niveau d'un territoire, comme la présence ou l'absence d'un équipement, sa densité, etc. La BPE est construite à partir de 6 répertoires, 17 fichiers administratifs, 3 sources en open data et s'appuie sur des conventions avec 11 fournisseurs. Le champ recouvre les domaines des services (marchands ou non), des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport, des loisirs et de la culture, du tourisme et des transports. Près de 2,4 millions d'équipements sont répertoriés dans la BPE.

Les informations disponibles dans la BPE sont mises à disposition sur le site Insee.fr chaque année<sup>59</sup>. La diffusion des résultats statistiques est identique pour tous les territoires de l'Hexagone et des DROM. Un produit avec des évolutions sur une période de cinq ans est également mis à disposition sur le site insee.fr chaque année.

### 2.15.1 Dans les DROM

Le champ couvert par la BPE comprend la France métropolitaine et les cinq DROM.

Quelques particularités sont cependant à souligner :

- quelques équipements ne sont disponibles pour aucun des cinq DROM car les types d'équipements concernés n'existent pas sur ces territoires (gares par exemple) ou bien les fichiers administratifs centralisés dont sont issues les informations sur leur localisation ont pour champ seulement la France métropolitaine : il s'agit notamment des campings ;
- quelques équipements sont disponibles pour les quatre DROM historiques mais pas pour Mayotte du fait de sources incomplètes : c'est le cas des crèches ou encore des établissements sociaux ;
- les équipements de Mayotte ne sont pas géolocalisés, du fait d'une proportion trop élevée d'éléments d'adressage insuffisants.

### 2.15.2 Dans les COM

Les collectivités d'outre-mer n'entrent pas dans le champ de la BPE et il n'existe pas de dispositif similaire géré par les COM eux-mêmes.

## 2.16 Prix à la consommation

L'*indice des prix à la consommation* (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. Son évolution est présentée en variation

58 Îlots regroupés pour l'information statistique

59 Exceptionnellement, la BPE millésimée 2022 ne sera pas diffusée en 2023, le processus de production de la base étant en cours de refonte. La prochaine diffusion interviendra en 2024.

mensuelle, en glissement annuel et en moyenne annuelle. Le champ géographique couvert par l'IPC national est aujourd'hui celui de France métropolitaine et des cinq DROM (Mayotte est intégré à la chaîne nationale depuis 2023).

Par ailleurs, une enquête de comparaison spatiale des prix est organisée tous les cinq ans environ. Elle permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre chaque DROM et l'Hexagone (depuis 2010), et également entre la province et l'agglomération parisienne et la Corse. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés.

### 2.16.1 Dans les DROM

#### 2.16.1.1 *Indice des prix à la consommation*

L'échantillon des prix collectés dans les DROM par l'Insee est suffisant pour publier des résultats mensuels de l'IPC dans chaque DROM, ce qui n'est pas possible pour les régions métropolitaines.

Avant 2023, Mayotte disposait d'un dispositif spécifique de mesure de l'inflation, non intégré à la chaîne nationale, qui permettait une publication mensuelle d'un IPC régional. Depuis janvier 2023, l'indice de Mayotte est calculé selon une méthode identique à celle des autres DROM et de l'Hexagone et est inclus dans l'indice national.

#### 2.16.1.2 *Comparaison spatiale de prix avec la France métropolitaine*

L'édition 2015 de l'enquête de comparaison spatiale des prix a intégré pour la première fois Mayotte, nouvellement DROM. L'édition suivante de cette enquête initialement prévue en 2021 a été réalisée au premier semestre 2022 du fait de la crise sanitaire ; les premiers résultats ont été publiés en 2023, pour chacun des cinq DROM (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques).

L'opération a bénéficié du soutien financier d'Eurostat<sup>60</sup> et de la Direction générale des Outre-mer (DGOM).

### 2.16.2 Dans les COM

#### 2.16.2.1 *Indice des prix à la consommation*

Des indices des prix à la consommation sont publiés :

- mensuellement en Nouvelle-Calédonie, par l'Isee ;
- mensuellement en Polynésie française, par l'ISPF ;
- trimestriellement à Wallis-et-Futuna, par le STSEE ;
- trimestriellement à Saint-Pierre-et-Miquelon, par la Préfecture.

Ces indices des prix à la consommation sont calculés selon une méthodologie adaptée de celle mobilisée en France métropolitaine et dans les DROM.

L'Isee publie également depuis début 2022 un indice des prix à la consommation des Calédoniens les plus modestes.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne publient pas d'indices des prix.

---

<sup>60</sup> Direction générale de la Commission européenne, chargée de l'information statistique

### 2.16.2.2 Comparaison spatiale de prix avec la France métropolitaine

En 2022, les collectivités d'outre-mer qui le souhaitent ont été associées à l'opération de *Comparaison spatiale des prix* réalisée par l'Insee dans l'ensemble des DROM et dans l'Hexagone et s'appuyant sur une méthodologie reconnue au niveau international. Cinq COM ont ainsi réalisé une collecte des prix des biens et services marchands début 2022 dans le cadre de cette opération et en assureront l'exploitation : Nouvelle-Calédonie (Isee), Polynésie française (ISPF), Saint-Martin (Collectivité et Insee), Saint-Pierre-et-Miquelon (Préfecture), Wallis-et-Futuna (STSEE). Pour chacun des COM, l'objectif est de mesurer les différentiels de prix avec la France métropolitaine. Les résultats sont attendus au second semestre 2023, ceux pour Saint-Martin ont été publiés par l'Insee à l'été 2023.

## 2.17 Activité productrice et démographie des entreprises

Le répertoire Sirene<sup>61</sup> enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements :

- quelle que soit leur forme juridique ;
- quel que soit leur secteur d'activité (industriels, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités territoriales, banques, assurances, associations...) ;
- situés en France métropolitaine, en Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En outre, le secteur public administratif, de l'État ou des communes, localisé en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, est également inclus (articles R930-1, R940-1 et R950-1 du Code de commerce).

Le répertoire statistique des entreprises *Sirus*<sup>62</sup> est le complément statistique de Sirene. Il a vocation à être la référence en termes de champ de la statistique d'entreprises. Il contient l'ensemble des unités productives marchandes et l'ensemble des unités employeuses. Pour toutes ces unités, il enregistre des caractéristiques comme le chiffre d'affaires, le classement sectoriel, l'effectif salarié, grâce à des mises à jour provenant d'une multitude de sources en particulier administratives. Il sert de base de sondage à la plupart des enquêtes auprès des entreprises du service statistique public.

Les DROM sont représentés dans la grande majorité des sources produites par l'Insee. Il peut cependant exister des exceptions, notamment lorsque les statistiques reposent sur l'exploitation de données fiscales. Ainsi, par exemple, les indicateurs infra-annuels de chiffres d'affaires reposent sur des données de TVA, laquelle n'est pas en vigueur en Guyane et à Mayotte.

### 2.17.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion

Les **statistiques structurelles d'entreprise** sont diffusées au niveau des quatre DROM historiques. L'enquête sectorielle annuelle (ESA), qui comprend l'industrie dans les DROM, est réalisée par Internet, complétée d'une version papier quand nécessaire. Les données des liasses fiscales et quelques sources annexes complètent le dispositif Esane. L'élaboration de ces statistiques fait l'objet de traitements spécifiques par les équipes des DROM pour assurer leur qualité et les diffuser. Les données peuvent être un peu plus fragiles que celles de l'Hexagone compte tenu de la taille des territoires et de la qualité

61 Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements

62 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

des sources administratives, notamment une couverture partielle des petites entreprises et des problèmes de localisation du siège pour certaines grandes entreprises. La diffusion des statistiques structurelles d'entreprises dans les DROM prend en compte la notion de groupe de sociétés, par le biais du profilage, pour la première fois pour l'exercice 2018 publié en 2020. L'analyse des résultats a fait l'objet d'une réflexion spécifique et de certaines adaptations.

Les enquêtes annuelles sur les *investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol)* et sur les *consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)* ainsi que l'enquête biennale *communautaire sur l'innovation (CIS)*, donnent lieu à diffusion régionale pour l'Outre-mer, sans le détail pour chacun des DROM, du fait de problèmes de précision (taille de l'échantillon et/ou taux de réponse) et parfois pour des raisons de confidentialité (activité peu présente ou très concentrée).

Les enquêtes auprès des **créateurs d'entreprises** (dispositif *Sine*) donnent lieu certaines années à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DROM historique, comme pour les régions de France métropolitaine (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques).

Les séries conjoncturelles de **démographie des entreprises**, débutant en 2012, sont diffusées pour les départements métropolitains et les cinq DROM.

### 2.17.2 À Mayotte

Le répertoire Sirene pour Mayotte s'est globalement amélioré grâce à un travail de collaboration étroite entre l'Insee et plusieurs centres de formalités des entreprises, y compris plus récemment sur la question des cessations d'activité. Toutefois, la qualité des adresses reste toujours en retrait par rapport aux autres régions françaises en raison de la non-intégration de Mayotte dans le référentiel géographique du répertoire.

Des améliorations récentes dans le répertoire statistique d'entreprises, *Sirus*, permettent d'obtenir un meilleur référentiel qui peut servir de base de sondage aux enquêtes auprès des entreprises, même s'il est plus fragile que celui des autres DROM. Les données des liasses fiscales sont maintenant intégrées *via* la DGFIP<sup>63</sup> et sont considérées comme (quasi)exhaustives sur le secteur formel. Les unités sans activité déclarée auprès de l'administration plusieurs années consécutives peuvent être mises en 'cessation statistique' dans *Sirus* ; elles sont alors exclues des statistiques produites.

Ainsi, sur les **statistiques structurelles d'entreprises**, une nouvelle méthode a été mise en œuvre en 2021 sur les données 2018 sur le secteur formel. Elle utilise *Sirus* comme référentiel et mobilise les données de l'enquête mahoraise *Esem* et des données de sources administratives pour déterminer le champ du secteur formel puis pour en calculer les principaux indicateurs. La méthodologie de ce processus se rapproche ainsi de celle du système Esane mis en œuvre en France métropolitaine et dans les autres DROM. Les résultats sont publiés chaque année et l'enquête mahoraise sur l'économie formelle (*Esem*) se déroule par Internet depuis l'exercice 2018.

En complément, une **enquête sur le secteur informel** est réalisée (*Esemi*<sup>64</sup>). Elle vise à calculer les principaux agrégats économiques des entreprises informelles mahoraises, dans le but principal d'alimenter les comptes économiques régionaux en complément de l'*Esem*, mais aussi de répondre à des attentes d'acteurs publics locaux. La première collecte a eu lieu en 2015 ; ses résultats ont été

63 Direction générale des finances publiques

64 Enquête sur les entreprises mahoraises informelles

diffusés début 2018. Une deuxième édition de l'enquête s'est déroulée en 2021 et 2022. Le plan de sondage a été déterminé à partir de l'enquête auprès des ménages *Vie Quotidienne et Santé* (VQS).

Des données sur les **créations d'entreprises** à Mayotte sont diffusées dans la collection « Insee Flash », comme pour les autres DROM, ainsi que dans le tableau de bord de conjoncture régional et dans les séries chronologiques.

Mayotte a été intégrée dans l'échantillon de *Sine* depuis la cohorte 2018. Une première publication, parue en octobre 2020, a été réalisée sur les caractéristiques des **créateurs d'entreprises** en 2018.

Elle a également été intégrée aux séries de **démographie conjoncturelle d'entreprises** en 2022, dans le cadre d'une refonte nationale du dispositif.

### 2.17.3 Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont les seules collectivités d'outre-mer pour lesquelles l'immatriculation dans le répertoire Sirene est inscrite dans le code du commerce. Cela concerne toutes les entreprises et tous les établissements de ces territoires.

Les créations d'entreprises à Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont calculées sans être diffusées dans les publications conjoncturelles, à l'heure actuelle.

En Nouvelle-Calédonie, le répertoire d'Identification des Entreprises et des Établissements (*Ridet*) enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements calédoniens. Il permet la publication de statistiques sur la démographie des entreprises et établissements.

En Polynésie française, le Répertoire territorial des entreprises (*RTE*) a été créé en 1986. Y sont inscrites les personnes physiques ou morales exerçant de manière indépendante une activité économique non salariée. L'ISPF publie des statistiques sur les créations, radiations et chiffres d'affaires des entreprises.

## 2.18 Recherche et développement (R&D)

L'activité de recherche et développement expérimental (R&D) est appréhendée par plusieurs enquêtes : d'une part, auprès des entreprises et, d'autre part, auprès des entités constituant la recherche publique (le secteur des administrations).

L'enquête *R&D auprès des entreprises*, conduite depuis 1963, est menée par le Sies, le service statistique du ministère en charge de la recherche. Elle interroge chaque année près de 11 500 entreprises implantées en France, DROM et COM compris.

Afin de préserver les règles de représentativité des résultats d'enquête et du secret statistique, les données ultra-marines sont mises à disposition de manière regroupée : de 1984 jusqu'en 2003, elles étaient rassemblées avec celles de la Corse. Depuis, un regroupement à part entière « Outre-mer » est publié.

Deux difficultés se combinent à ce stade : la connaissance de l'activité de R&D sur ces territoires et le secret statistique. En effet, si la construction de la population de l'enquête est robuste pour chaque région métropolitaine, le recensement exact des entreprises pouvant réaliser de la R&D en Outre-mer est plus délicat, notamment en raison de difficultés pour identifier l'ensemble des aides à la recherche et à l'innovation existantes. Par ailleurs, le petit nombre d'entreprises susceptibles de réaliser de la R&D en Outre-mer, couplé à de fortes disparités existant entre chacun des territoires, invitent à la prudence quant à la publication de résultats par territoire.

En ce qui concerne les enquêtes réalisées auprès des administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC), organismes publics de recherche, services ministériels et autres établissements publics, associations et fondations), le champ couvre les DROM et les COM. Les données ultramarines sont regroupées sous une unique rubrique « Outre-mer » dans les tableaux de diffusion, comme dans les données transmises à Eurostat. La non diffusion par territoire est justifiée pour l'enquête auprès des associations par la qualité incertaine de la réponse de certains établissements. Elle se justifie aussi par la légitimité de traiter de manière identique un établissement domicilié Outre-mer et un établissement qui y détache ses personnels, même s'il y exécute de la R&D.

Par ailleurs, depuis 2002, l'enquête biennale sur le financement de la recherche (R&T) et de l'enseignement supérieur (ES&VE) par les collectivités territoriales permet d'appréhender la part du budget de chaque collectivité territoriale qui est consacrée à la recherche et au transfert de technologie ainsi qu'à l'enseignement supérieur et la vie étudiante. Elle couvre toutes les collectivités territoriales de l'Hexagone ou d'outre-mer finançant la recherche, le transfert de technologie, l'enseignement supérieur et la vie étudiante et permet de diffuser des résultats pour chaque DROM, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

## 2.19 Tourisme

### 2.19.1 Dans les DROM

L'Insee réalise dans les cinq DROM des enquêtes mensuelles de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels et résidences de tourisme), comme en France métropolitaine, et diffuse des résultats locaux. Les données sur la fréquentation hôtelière sont diffusées dans les notes de conjoncture trimestrielles, depuis juillet 2019 aux Antilles et en Guyane, et depuis octobre 2018 à La Réunion.

De premiers résultats sur la fréquentation hôtelière à Mayotte au premier semestre 2020 ont été rendus publics dans le cadre de l'exercice d'évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire. Depuis lors, des publications annuelles présentent un bilan de la fréquentation hôtelière sur l'ensemble de l'année.

Dans le cadre du partenariat Cerom, un nouveau compte satellite du tourisme a été produit pour La Réunion sur 2019 (les précédents portaient sur 2005 et 2010) et diffusé en juillet 2022.

Selon les DROM et les années, il existe aussi des enquêtes dans les aéroports auprès des voyageurs, dont le financement dépend de la participation effective des collectivités territoriales. Une enquête de ce type a été réalisée chaque année à Mayotte jusqu'en 2019, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM). Elle visait à quantifier le flux de touristes visitant l'île, leurs caractéristiques et leurs dépenses en cours de séjour.

### 2.19.2 Dans les COM

À Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, aucune enquête relative au tourisme n'est réalisée par le service statistique public. Toutefois, quelques chiffres d'administrations hors service statistique public sont publiés par l'IEDOM dans les rapports annuels consacrés à chaque COM.

En Polynésie française, l'ISPF réalise chaque mois une enquête sur les flux touristiques ainsi que des enquêtes de fréquentation hôtelière (hôtellerie internationale et familiale). Une enquête relative aux dépenses des touristes est menée en outre tous les deux ans. En raison du Covid-19, l'enquête prévue en 2020 a été différée entre août 2021 et octobre 2022.

En Nouvelle-Calédonie, l'Issee réalise en continu une enquête sur le flux de passagers à l'aéroport et a mis en place début 2020 une enquête sur les dépenses des touristes. Cette dernière a été suspendue en mars 2020 en raison du Covid-19. Une synthèse du tourisme 2021 a été publiée en mai 2022.

## 2.20 Énergie

Les statistiques sur l'énergie produites par l'Observatoire de l'Énergie puis par le service statistique du ministère en charge de l'énergie, le SDES<sup>65</sup>, n'ont longtemps couvert que la France métropolitaine. Des efforts ont été entrepris depuis une dizaine d'années pour étendre le champ aux DROM :

- de certaines enquêtes statistiques : enquête annuelle sur la production d'électricité (inclusion des DROM hors Mayotte en 2007 ; inclusion de Mayotte en 2014) ;
- de certaines collectes administratives : collecte de données sur l'électricité auprès d'EDF-Systèmes électriques insulaires ou d'Électricité de Mayotte, collecte de données sur le pétrole auprès de la Raffinerie de Martinique, enquête sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité ;
- de l'observation de sources déjà existantes : données des Douanes concernant les DROM, données des observatoires régionaux de l'énergie dans les DROM, etc.

L'objectif premier est de pouvoir établir des statistiques nationales sur un champ incluant les DROM, correspondant désormais à la définition géographique de la France retenue pour les statistiques énergétiques européennes depuis la révision du règlement européen sur ces dernières de 2017.

Le principal produit de diffusion du SDES en matière de statistiques énergétiques est le bilan énergétique annuel. Portant initialement sur la France métropolitaine, ce champ inclut les DROM depuis 2019, en cohérence avec le règlement européen sur les statistiques de l'énergie.

Un certain nombre de statistiques restent toutefois non publiables localement, pour des contraintes de secret ou de représentativité, bien que les collectes incluent ces territoires.

Le champ des notes de conjoncture a été étendu aux DROM à partir de la note du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 publiée en mai 2022, sans néanmoins isoler ce sous-champ géographique dans la publication.

### 2.20.1 Dans les DROM

Une page dédiée aux bilans énergétiques des différents DROM a été créée en 2020 sur le site du SDES et des bilans de l'énergie DROM par DROM ont été diffusés pour les années 2013 à 2020 (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques). Ces bilans, qui présentent l'avantage d'être comparables entre eux, avec le bilan national et avec ceux des autres pays diffusés par l'Agence internationale de l'énergie, apportent ainsi des informations complémentaires à celles publiées par les observatoires régionaux de chaque DROM.

---

65 Service des données et études statistiques



En outre, la collecte et la diffusion de données locales de consommation d'énergie, mises en œuvre dans le cadre de l'article 179 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), couvrent les DROM. Sont en particulier mises à disposition aujourd'hui des données de consommation d'électricité par Iris<sup>66</sup> et de consommation de produits pétroliers par département (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques). Des données de consommation d'électricité à l'adresse pour tous les bâtiments non résidentiels et les bâtiments résidentiels d'au moins dix logements des DROM ont été diffusées en 2022.

L'enquête sur les *travaux de rénovation des maisons individuelles* (Tremi), dont la collecte a été réalisée en 2020 sous co-maîtrise d'ouvrage du SDES et de l'Ademe<sup>67</sup>, inclut les DROM, à titre expérimental. Le faible nombre de répondants n'a pas permis de diffuser les résultats dans chacun des DROM, ils ont donc été regroupés dans les fichiers de diffusion.

### 2.20.2 Dans les COM

Pour la Polynésie française, la thématique de l'énergie est légèrement abordée dans l'étude sur l'économie bleue diffusée en mai 2022.

En Nouvelle-Calédonie, la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (Dimenc) produit des données et graphiques qui sont repris sur le site Internet de l'Issee.

## 2.21 Environnement – développement durable

Le service statistique ministériel en charge de l'environnement, le SDES, produit des clés de lecture et des informations statistiques sur l'état des milieux et les pressions qui s'y exercent en exploitant des données produites par l'ensemble des acteurs de l'environnement (institutionnels, associations...).

En matière de statistiques environnementales, certaines productions statistiques ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des statistiques sur les éco-activités, de la dépense de protection de l'environnement, produites à partir de sources ne permettant pas une régionalisation (comptabilité nationale, *Esane*, rapport d'activités, comptes de dépenses...) ou du *compte d'émissions dans l'air* (Namea-Air<sup>68</sup>).

Par ailleurs, certaines sources ne permettent pas de diffusion au niveau DROM bien que ceux-ci soient dans le champ de la source. C'est le cas par exemple, de l'enquête annuelle sur les *minéraux et matériaux de carrières*, dont les données ultra-marines ne sont pas exploitables isolément.

Des enquêtes sur les pratiques et opinions des Français sur les sujets environnementaux sont régulièrement conduites. Celles-ci incluent dans leur échantillon les DROM, mais la taille des échantillons ne permet généralement pas de diffuser de résultats distinguant Hexagone et Outre-mer. Pour certaines enquêtes spécifiques, certains DROM sont sur-échantillonnés pour pouvoir disposer de résultats significatifs sur l'agrégat Outre-mer. Cela a été le cas pour l'enquête *Les Français et la Nature* en 2020 et pour l'enquête sur le *sentiment d'exposition aux risques* en 2022.

---

66 Découpage géographique infra-communal (cf. annexe 3)

67 Agence de la transition écologique, ex-agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

68 National Accounting Matrix Including Environmental Accounts



### 2.21.1 Dans les DROM

Des informations statistiques sont produites dans chaque DROM concernant la qualité des eaux souterraines et superficielles. Pour ce faire, le SDES, mobilise et exploite les données issues des réseaux de surveillance de ces masses d'eau gérés par les offices de l'eau.

La même démarche est conduite pour la qualité de l'air, via la valorisation des données issues du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en place dans chaque DROM et géré par les associations locales agréées de surveillance de la qualité de l'air. Ces données abondent le rapport annuel produit par le SDES portant sur la qualité de l'air en France (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

Une démarche similaire voit actuellement le jour pour la qualité des sols avec la montée en puissance du réseau de mesure de la qualité des sols piloté par le Groupement d'intérêt scientifique sur les sols (Gis Sol).

Des diffusions au niveau régional y compris pour les DROM sont faites en ce qui concerne les statistiques sur les formations initiales en environnement (nombre de formations, d'élèves et insertion) ainsi que sur le marché du travail des métiers de l'économie verte (données issues de Pôle emploi hors Mayotte).

Des statistiques sont produites pour chaque DROM sur les déchets (production de déchets par type d'activités, gestion des déchets municipaux et des déchets dangereux) ainsi que sur l'eau (notamment prélèvements et utilisation d'eau douce, service d'alimentation en eau). Ces indicateurs sont transmis à la division statistique des Nations unies.

Des données existent sur les achats de produits phytopharmaceutiques dans les DROM déclarées par les distributeurs, au même titre que ce qui est disponible sur le territoire métropolitain, mais elles sont de bien moins bonne qualité. Les déclarations sont néanmoins publiées sur Internet sous forme de tableur et de datavisualisation<sup>69</sup>, en espérant une amélioration de leur qualité à l'avenir.

Des données de présence sur les espèces continentales et marines dans chaque DROM sont disponibles sur l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN<sup>70</sup>), actualisé chaque année : abondance des populations, degré de menace et autres caractéristiques (autochtones, introduites). La qualité de ces données sur ces territoires est fonction de la pression d'inventaire qui peut être très hétérogène. La mise en place courant 2023 d'un programme de surveillance de la biodiversité terrestre devrait permettre à terme de renforcer la collecte de ces données.

La mobilisation de sources administratives permet par ailleurs au SDES de produire une information statistique régulière sur les questions en lien avec les risques naturels et technologiques.

Enfin, pour éclairer les démarches territoriales de développement durable, l'Insee et le SDES se sont associés pour mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérent avec l'Agenda 2030. Ces indicateurs permettent une approche régionale, départementale et communale, y compris dans les DROM (cf chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

---

69 <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/BNVD2021/>

70 <https://inpn.mnhn.fr/espece/indicateur>

### 2.21.2 Dans les COM

Certaines enquêtes menées par le SDES portent sur un périmètre incluant des collectivités d'outre-mer. On peut citer les statistiques sur les formations initiales en environnement comprenant Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

Par ailleurs, une démarche sur les objectifs de développement durable (ODD), à laquelle contribue l'ISPF, a été lancée en août 2020 en Polynésie française ; un ensemble d'indicateurs de suivi a été publié par la Présidence de la Polynésie française en 2021 (cf chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

## 2.22 Transports

Le domaine des statistiques du transport se prête difficilement à des analyses par territoire. En effet, l'une des caractéristiques des transports est justement que les marchandises et les voyageurs circulent, soit à l'intérieur d'une région, soit à partir d'un point de départ ou d'arrivée d'une région, soit juste traversant la région, les statistiques sur ce dernier créneau étant difficiles à établir.

On peut toutefois citer les statistiques suivantes, produites et diffusées par DROM : les statistiques des transports de marchandises et passagers par mer, élaborées à partir de données par port (hors Mayotte), les statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne, collectées par aéroport et le suivi statistique des véhicules routiers (immatriculations et parcs de véhicules).

### 2.22.1 Dans les DROM

Dans le domaine du **transport maritime**, le SDES collecte et transmet à Eurostat des données trimestrielles et annuelles issues des grands ports maritimes (GPM) de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Guyane pour répondre à la directive 2009/42/EC. Les transmissions sont obligatoires pour les ports ayant un trafic annuel supérieur à 1 million de tonnes de marchandises ou plus de 200 000 passagers.

En outre l'arrêté du 24 octobre 2012 en application de l'article R-154-1 du Code des ports maritimes impose des remontées de données mensuelles et trimestrielles pour les ports dont l'activité dépasse ces mêmes seuils et annuelle pour les ports qui, chaque année, enregistrent au moins une tonne de marchandises ou un mouvement de passagers. Les grands ports maritimes de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Guyane sont concernés par ces remontées. Les ports cités dans cet arrêté et dont le trafic se situe en deçà de ces seuils doivent toutefois transmettre au SDES des données selon un rythme annuel. C'est le cas de Mayotte notamment. Toutefois aucune donnée concernant ce territoire n'a pu être collectée jusqu'à présent.

Dans le domaine du **transport aérien**, les données sont collectées et transmises à Eurostat par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) selon les termes du règlement européen n° 437/2003. La liste des aéroports soumis à ce règlement est fixée par le règlement européen n° 158/2007 avec un seuil minimum de 15 000 unités-passagers par an. Les aéroports suivants des DROM sont concernés :

- Guadeloupe (Aéroport de Guadeloupe-Pôle Caraïbes) ;
- Martinique (Aéroport international Martinique-Aimé-Césaire) ;

- Guyane (Aéroport international Félix-Éboué, Aérodrome de Maripasoula) ;
- La Réunion (Aéroport de La Réunion-Roland-Garros, Aéroport de Pierrefonds) ;
- Mayotte (Aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi).

Concernant le **parc de véhicules routiers**, le SDES diffuse annuellement des tableaux par catégorie de véhicules (véhicules particuliers, utilitaires légers, camions, etc.) pour chaque DROM.

### 2.22.2 Dans les COM

Les données des aéroports suivants sont collectées et transmises par la DGAC à Eurostat :

- Saint-Martin (Aéroport de Grand-Case Espérance) ;
- Saint-Barthélemy (Aéroport de Saint-Barthélemy – Rémy de Haenen) ;
- Polynésie française (Aéroport international Tahiti Faa'a) ;
- Nouvelle-Calédonie (Nouméa – La Tontouta).

## 2.23 Agriculture

### 2.23.1 Dans les DROM

De façon générale, les territoires des DROM ont des spécificités qui rendent la collecte des enquêtes conduites par le service statistique ministériel de l'agriculture plus complexe qu'en France métropolitaine. Le repérage des ménages à enquêter est plus difficile, car beaucoup de ménages agricoles cultivent des terres pour leurs propres besoins et sont faiblement orientés vers le marché. Ils n'ont donc pas toujours de comptabilité, ne sont pas identifiés dans les fichiers administratifs d'aides et l'on ne dispose pas, non plus, de variables de stratification les concernant. Par ailleurs, l'existence de productions locales et de pratiques agricoles spécifiques nécessitent le plus souvent une adaptation des questionnaires. Enfin, certains territoires sont difficiles d'accès, notamment en Guyane.

#### 2.23.1.1 Les enquêtes statistiques

Les DROM sont couverts autant qu'il est possible par les enquêtes agricoles, mais la situation est toutefois variable selon les territoires.

Jusqu'en 2015, l'enquête annuelle *Teruti* sur *l'occupation et l'utilisation des sols* se déroulait aux Antilles et La Réunion mais pas en Guyane ni à Mayotte compte tenu de la difficulté particulière d'accès à une partie du territoire de ces deux DROM. À l'occasion de la refonte de l'enquête en 2017, une extension de la collecte à l'ensemble des DROM a été réalisée. Les premiers résultats, portant sur les années 2017-2019, ont été publiés en 2021.

Pour la première fois, en 2020, Mayotte a été totalement insérée dans le dispositif du *recensement agricole* décennal, qui couvre donc les cinq DROM et l'Hexagone. En 2010, le recensement agricole avait été réalisé dans les quatre DROM historiques en même temps qu'en France métropolitaine et une opération spécifique expérimentale avait été conduite pour Mayotte.

Les enquêtes sur la *structure des exploitations agricoles*, intermédiaires entre deux recensements agricoles décennaux, couvraient jusqu'à présent les quatre DROM historiques. Mayotte n'avait en effet

pas pu être intégrée dans la dernière enquête collectée en 2016 du fait de l'absence de base de sondage préalable à l'enquête. Elle le sera pour la prochaine enquête *structure 2023*.

Les enquêtes *cheptels* couvrent les quatre DROM historiques s'agissant des caprins.

Les enquêtes sur les *pratiques culturelles* couvrent les DROM quand les productions sont suffisamment significatives (canne à sucre en Guadeloupe et à La Réunion pour les enquêtes sur les grandes cultures ; banane en Guadeloupe et Martinique pour les enquêtes sur l'arboriculture ; les quatre DROM historiques pour les enquêtes sur les légumes).

Les enquêtes ponctuelles couvrent les DROM autant qu'il est possible.

### 2.23.1.2 Les opérations de synthèse

La *statistique agricole annuelle (SAA)* est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné : elle fournit annuellement des données de surface, de rendement et de production pour les différents produits végétaux. Les services régionaux disposent de diverses enquêtes statistiques utilisant des réseaux d'enquêteurs spécialisés. Outre ces sources d'information utilisées de façon traditionnelle, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts, ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels. Les données de la SAA sont disponibles sur les quatre DROM historiques et, depuis 2015, sur Mayotte.

Les *comptes économiques de l'agriculture* couvrent la France entière. Depuis le passage en base 2010, l'Insee a conduit quelques opérations pour inclure Mayotte. Des données régionales (pour chacun des cinq DROM) sont également transmises à Eurostat dans le cadre d'un *Gentlemen's agreement*.

En 2017-2018, un travail de révision des séries des comptes régionaux de l'agriculture des DROM a été conduit pour harmoniser les différentes méthodes de valorisation des productions, pour ventiler selon les mêmes principes les subventions et pour progresser dans l'estimation des charges et des consommations intermédiaires, moins bien connues que dans l'Hexagone. Les séries révisées (depuis 2010) et actualisées sont publiées et alimentent depuis 2020 une annexe du rapport sur les comptes régionaux de l'agriculture présenté en commission des comptes de l'agriculture de la Nation.

Depuis 2018, le service statistique ministériel de l'agriculture assure le suivi statistique de la pêche maritime et de l'aquaculture. Pour répondre à l'appel à données européen sur *les données économiques des flottes de pêche française*, le service statistique, en partenariat avec l'Ifremer<sup>71</sup> et le Lemna<sup>72</sup>, mobilise plusieurs sources notamment des données d'effort de pêche et d'enquête réalisée par l'Ifremer pour estimer un modèle de coût (Guyane et Guadeloupe), ou des documents comptables de certains armateurs (La Réunion) pour fournir des données sur les flottes des DROM. Ces résultats sont publiés de manière agrégée par segment de flotte aussi bien pour le rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'Union européenne<sup>73</sup> que dans la publication de synthèse du service statistique ministériel.

### 2.23.1.3 Le suivi des comptabilités agricoles

Depuis 2013, les *statistiques sur les comptabilités des exploitations*, produites par le service statistique ministériel de l'agriculture à partir du réseau d'information comptable agricole (Rica), couvrent trois DROM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion). Les résultats sont de fiabilité inégale compte tenu des

71 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

72 Laboratoire d'économie et de management de l'Université de Nantes

73 [Annual Economic Report on the EU fishing fleet](#)

spécificités locales en termes de structuration du réseau des centres comptables et du nombre important d'exploitations au forfait. Compte-tenu de ces difficultés, les données sont maintenant regroupées dans un ensemble Antilles, rassemblant la Guadeloupe et la Martinique, pour diffuser des résultats représentatifs à ce niveau-là.

### 2.23.2 Dans les COM

Le recensement agricole est réalisé par le service statistique du ministère en charge de l'agriculture dans les deux collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, en même temps qu'en France métropolitaine (2010, 2020).

En Polynésie française, le dernier recensement général agricole (RGA) date de 2012. Les données sur l'agriculture sont diffusées par le Service du développement rural – Service de la pêche. Depuis juin 2017, ce service a laissé la place à une direction de l'agriculture et à une direction de la biosécurité. Le prochain RGA a lieu en 2023. La collecte se déroule d'août à décembre 2023, principalement par enquêteur en face-à-face et de façon dématérialisée sur tablette. Le champ géographique de ce RGA est constitué de l'ensemble des îles de Polynésie française.

L'institut statistique de Polynésie française, ISPF, produit chaque année un bilan de la pêche et des publications sur les exportations de produits perliers (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

En Nouvelle-Calédonie, le recensement général agricole est mené tous les dix ans environ par l'Issee et la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (Davar). Il vise à alimenter les systèmes d'informations sur l'agriculture calédonienne et étudier l'évolution du secteur sur le territoire et ses trois provinces. Le dernier recensement date de 2012.

Après un recensement général de l'agriculture en 2001 à Wallis-et-Futuna, une enquête agricole a été réalisée en 2014-2015 par le service statistique de Wallis-et-Futuna (STSEE) en partenariat avec le service de l'agriculture.

## 2.24 Finances publiques locales

### 2.24.1 Dans les DROM

Le service statistique ministériel de la direction générale des collectivités locales (DGCL), le département des études et des statistiques locales (DESL), produit annuellement des statistiques sur les comptes des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles). Ces statistiques sont basées sur les comptes de gestion fournis par la DGFiP<sup>74</sup> et sur la centralisation de documents budgétaires. Les cinq DROM sont intégrés dans le champ de ces statistiques, chaque DROM étant désormais présenté individuellement.

Par ailleurs, le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) contient une annexe spécifique (annexe 3) sur les collectivités locales ultra-marines, qui met en regard les comptes des collectivités des DROM avec les comptes des collectivités de France métropolitaine.

---

74 Direction générale des finances publiques

Ainsi, dans les statistiques produites sur les différents types de collectivité (commune, EPCI<sup>75</sup>, département, région ou collectivité territoriale unique), les résultats agrégés sont désormais présentés au niveau de chaque DROM (y compris pour le secteur communal). En outre, une consolidation des comptes entre types de budget, et entre catégories de collectivité, est présentée pour les cinq DROM.

La DGCL produit également des statistiques sur la fiscalité locale, à partir du Répertoire des éléments d'imposition (REI) de la DGFIP. Comme pour les finances locales, les cinq DROM sont inclus dans les statistiques produites mais, dans les publications sur la fiscalité du secteur communal, ils sont regroupés en raison du faible nombre de communes.

L'annuaire statistique « *Collectivités locales en chiffres* » intègre depuis son édition 2022 des résultats supplémentaires par région, DROM inclus, relatifs au dénombrement des structures locales (communes et intercommunalités) selon la taille et la catégorie ainsi que des données régionales sur les élus locaux (sexe et âge). Les résultats détaillés sur les comptes des DROM par type de collectivité seront également mis à jour pour l'édition en ligne 2023. De même, le chapitre 8 de l'annuaire statistique « collectivités locales en chiffres » comprend des résultats ventilant les effectifs d'agents au sein de la fonction publique territoriale par région, dont chacun des quatre DROM historiques.

Sur un sujet connexe, on peut signaler que la DGCL réalise également un suivi des structures intercommunales (groupements à fiscalité propre, syndicats de communes, syndicats mixtes), via une application déployée dans les préfetures<sup>76</sup>. Là encore, les cinq DROM sont intégrés dans les statistiques produites.

### 2.24.2 Dans les COM

Les COM sont désormais mieux couvertes dans les sources produites sur les finances locales par la DGFIP. Leur mise à disposition est à l'étude (diffusion sur site Internet en particulier).

Dans le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), sont présentés des éléments sur les finances des COM (Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie).

## 2.25 Commerce extérieur

### 2.25.1 Dans les DROM

Les statistiques du commerce extérieur des DROM établies par le service statistique de la direction générale des douanes et droits indirects, le département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), sont diffusées selon deux concepts :

- concept « national » (échanges de la France avec le « reste du Monde »), appliqué à l'ensemble et à chacune des régions et départements français, y compris d'outre-mer ;
- concept spécifique aux DROM où chaque DROM est considéré comme un territoire statistique autonome, échangeant avec l'ensemble du Monde, Hexagone et autres DROM compris.

75 Établissement public de coopération intercommunale

76 Application Aspic-Banatic (Accès des services publics aux informations sur les collectivités/Base nationale sur l'intercommunalité)

En concept national, les données par région et département sont diffusées à un niveau de produit « agrégé » (en CPF 4<sup>77</sup> ou en NA 129<sup>78</sup>) et selon une chronologie trimestrielle.

En concept DROM, depuis novembre 2022 des statistiques détaillées, par pays et par produit en Nomenclature Combinée (8 positions), sont diffusées annuellement (avec un historique remontant à l'année 2019). Le pas annuel permet de limiter le nombre de données non diffusables par DROM du fait de l'application du secret statistique.

De façon standardisée, ces statistiques régionales et départementales sont accessibles sur le site Internet « Le Chiffre du commerce extérieur » (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Des « demandes particulières » (requêtes directes sur bases de données) peuvent en outre être réalisées pour diffusion d'informations publiques non couvertes par les processus de diffusion classiques.

### 2.25.2 Dans les COM

Les données du commerce extérieur concernant les COM ne font l'objet d'aucune publication de la part du service statistique de la direction générale des douanes et droits indirects.

En particulier, pour Saint-Martin, en l'absence d'enregistrement des flux de marchandises entre la partie française et la partie néerlandaise de l'île, la douane française ne peut pas produire de statistiques pour les échanges de cette COM.

En Polynésie française, l'ISPF valorise les données du commerce extérieur en publiant une note de conjoncture trimestrielle et un bilan annuel en lien avec les douanes.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'Insee exploite le fichier du commerce extérieur des douanes et publie des points conjoncturels trimestriels, une synthèse annuelle et propose des tableaux de résultats sur son site Internet.

Des données peuvent être obtenues pour les autres COM auprès de l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM)<sup>79</sup>.

## 2.26 Comptabilité économique régionale

À noter : le produit intérieur brut (PIB) de la France couvre la France métropolitaine, les cinq DROM et la collectivité de Saint-Martin. La raison en est que Saint-Martin, après avoir accédé au statut de collectivité d'outre-mer française en 2007<sup>80</sup>, a acquis le statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne. C'est la seule COM à avoir le statut de RUP.

### 2.26.1 Dans les DROM

Les comptes définitifs des DROM sont de la responsabilité de l'Insee et publiés sur le site Internet de l'Insee.

Fondamentalement, l'Insee traite différemment les comptes annuels (dits définitifs) des départements d'outre-mer et les comptes des régions métropolitaines. Les deux directions inter-régionales ultra-

77 Classification des produits française – niveau groupe

78 Nomenclature agrégée de la CPF à 129 positions

79 <http://www.ieom.fr/ieom/>

80 Avant 2007, Saint-Martin faisait partie intégrante du département de la Guadeloupe.



marines de l'Insee – Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte – mobilisent les sources les plus détaillées et les plus précises dont elles disposent sur chaque DROM de leur périmètre de responsabilité, afin d'en élaborer le compte, dont le produit intérieur brut (PIB) et ses différentes composantes (consommation, investissement...) sont les indicateurs emblématiques. Pour les quatre DROM historiques, les comptes sont établis de manière courante à partir de sources statistiques assez développées. Pour Mayotte, où les sources restaient incertaines, un compte complet a été établi et diffusé pour la première fois en 2019.

Les comptes des régions métropolitaines en revanche sont calculés par décomposition du compte « ensemble de la France métropolitaine », celle-ci étant basée sur une information beaucoup plus sommaire que celle utilisée par les deux directions inter-régionales Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte de l'Insee.

Il existe donc pour chacun des DROM des éléments d'informations beaucoup plus précis, notamment sur la formation des revenus, que dans les régions métropolitaines. Ces informations sont disponibles entre deux et quatre ans après l'année écoulée. Actuellement les comptes annuels « définitifs » portent sur le millésime 2018 pour les cinq DROM.

En 2018, les séries de comptes économiques définitifs des quatre DROM historiques ont été rétropolées en base 2014 des comptes nationaux. Ces séries débutent en 1996. Les comptes définitifs du millésime 2019 seront produits en base 2014 et 2020. Les séries rétropolées en base 2020 seront produites courant 2024.

La diffusion des comptes économiques des DROM a évolué en 2022, avec la mise à disposition d'une description de l'économie de ces territoires à la fois actualisée (nouveaux millésimes disponibles, jusqu'en 2020), harmonisée entre DROM et complétée. En effet, pour la première fois, l'Insee a mis en ligne sur son site Internet des séries longues des principaux indicateurs macroéconomiques en complétant les séries issues des comptes définitifs de celles issues des comptes rapides. En outre, sont diffusés certains ratios « grand public » dans un fichier récapitulant les principaux agrégats (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). En particulier, l'Insee diffuse pour la première fois une série d'évolution du revenu disponible brut par unité de consommation, concept plus pertinent que celui de l'évolution du revenu disponible brut par habitant.

Par ailleurs, pour les quatre DROM historiques, il existe un système de comptes économiques rapides, eux aussi annuels, mais élaborés plus rapidement sur la base d'informations moins complètes. Actuellement, les délais de publication des comptes rapides sont de 6 mois environ après la fin de l'année pour La Réunion et de 10 mois après la fin de l'année pour les Antilles et la Guyane. Ainsi pour La Réunion, la publication des comptes économiques portant sur l'année 2022 date de juillet 2023. Pour les Antilles et la Guyane, celles portant sur l'année 2021 datent de septembre 2022.

Pour Mayotte, des estimations de PIB et des données économiques afférentes sont réalisées pour les besoins d'Eurostat, selon une méthode plus élémentaire que pour les autres DROM. La dernière estimation disponible porte sur l'année 2019 et a été diffusée en novembre 2021. L'objectif est de mettre à jour ces indicateurs tous les ans.

Les comptes rapides sont une production du projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (Cerom) et sont publiés sur le site du Cerom. Le projet Cerom est né en 2003 et formalisé par un accord

cadre. Le dernier accord cadre a été signé en 2021 par six partenaires institutionnels<sup>81</sup>, dont l'Insee ; il consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Outre-mer français. Deux types de produits sont élaborés : les comptes rapides et les tableaux de bord, qui suivent trimestriellement des indicateurs économiques variant selon les territoires<sup>82</sup>.

Enfin, depuis 1997 l'Insee mène tous les 7 à 10 ans une enquête sur l'impact des activités spatiales en Guyane. La dernière enquête a été collectée en 2020 et ses résultats ont été publiés en 2022 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

### 2.26.2 Dans les COM

Depuis la mise en place du projet Cerom (cf. *supra*), les partenaires ont entrepris l'estimation d'un PIB par habitant pour chacune des collectivités de l'Outre-mer français ; des études approfondies sont également proposées.

Les comptes économiques 2022 de la Polynésie française ont été publiés en juillet 2023, ceux de 2021 en juillet 2022. Pour la Nouvelle-Calédonie, les comptes économiques de 2021 en novembre 2022 et ceux de 2020 en mars 2022. En Polynésie française, des comptes définitifs sont également publiés avec trois ans de décalage (publication en 2023 des comptes définitifs 2019).

Les tableaux de bord mis en ligne récemment sur le site du Cerom concernent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Les dernières actualisations du PIB par habitant ont été diffusées :

- en 2023, pour Saint-Martin (portant sur l'année 2019 – le PIB a également été calculé pour l'année 2021 (provisoire) et 2020 (semi-définitif)) ;
- en 2014, pour Saint-Barthélemy (portant sur l'année 2010) ;
- en 2008, pour Wallis-et-Futuna (portant sur l'année 2005).

L'IEDOM a également calculé en 2018 un PIB pour Saint-Pierre-et-Miquelon (portant sur l'année 2015).

En Polynésie française, l'ISPF a produit en mars 2022 un diagnostic territorial en vue de l'élaboration du plan de convergence du pays (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

---

81 L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee).

82 Par exemple : indice des prix à la consommation, indicateur du climat des affaires, demandeurs d'emploi en fin de mois, emploi salarié dans le secteur marchand, importations, exportations, octroi de mer, importations de biens de consommation courante, importations de biens d'équipement, crédits à la consommation des ménages, immatriculations de véhicules neufs (tourisme / utilitaires), consommation d'électricité basse tension, crédits à l'habitat aux ménages, crédits à l'investissement des entreprises, trafic passager aéroportuaire, épargne collectée par les établissements de crédit implantés localement, coût du crédit aux entreprises, personnes physiques en interdiction bancaire, dossiers de surendettement déposés, taux de créances douteuses...

